34e ANNÉE — T. XLIX

N° 1118 — 6 avril 1952



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 40 francs
Abonnement { Un an : 875 francs
Six mois : 475 francs }

ACTES DE S. S. PIE XII

DISCOURS DU SAINT-PÈRE
aux curés et aux prédicateurs de Carême de Rome

Le samedi 8 mars, dans la matinée, le Saint-Père a reçu en audience spéciale, selon la coutume, les curés et les prédicateurs de Carême de Rome. S. Em. le cardinal Micara, vicaire de Sa Sainteté pour le diocèse de Rome, les présenta au Pape. Ce dernier leur adressa une allocution, où les exhortations et les directives opportunes s'appliquaient spécialement à l'exercice du ministère pastoral dans le diocèse de Rome. Avec la nécessité d'établir de nouvelles paroisses, d'assurer un recrutement plus abondant du clergé romain, S. S. Pie XII insiste tout particulièrement sur le renouveau de vie chrétienne qui doit se manifester chez les fidèles dans les circonstances actuelles (1) *:*

C'est avec une joie toujours nouvelle que Nous voyons, en ce temps de Carême, venir à Nous Nos chers Fils, les curés et les prédicateurs de Carême de Rome, sous la conduite de Notre vénérable Frère, le très cher cardinal vicaire, désireux de recevoir de Nous, avec quelques conseils paternels, une Bénédiction très spéciale pour leurs travaux apostoliques. Cette année, Nous avons déjà, dans Notre *Exhortation aux fidèles de Rome*, en date du 10 février, manifesté Nos désirs les plus ardents ; Nous avons lancé un retentissant appel pour la restauration de la vie chrétienne, et Nous savons que Notre parole a trouvé la plus large, la plus prompte, la fervente compréhension dans le cœur du peuple romain. Que d'âmes généreuses n'attendaient pas autre chose que d'être appelées à une œuvre si sainte, ne désiraient pas autre chose, sinon qu'on leur indiquât le champ du travail ! C'est à vous, chers Fils, de propager et de prolonger l'écho de Notre voix dans vos paroisses. Nous n'ignorons pas que vous le faites avec un grand zèle, et Nous vous en remercions cordialement. C'est pourquoi Nous Nous bornerons, ce matin, à vous parler brièvement de deux sujets spéciaux qui Nous tiennent particulièrement à cœur pour le bien de ce diocèse. L'un concerne son développement extérieur, l'autre sa vitalité interne ; tous les deux sont d'une importance capitale pour rendre toujours plus saine et plus florissante la vie religieuse et ecclésiastique de Rome.

1. Le développement extérieur de la vie du diocèse.

Avons-Nous besoin de vous en exposer longuement la nécessité et l'urgence — surtout après les explications si lumineuses qu'a données, il y a seulement quatre jours, le très zélé cardinal vicaire, — à vous qui ne connaissez déjà que trop, par votre propre expérience quotidienne, les difficultés et les préoccupations du ministère paroissial actuel ?

Nous voici au milieu du xxe siècle ; si Nous remontons par la pensée à ses débuts, Nous revoyons mentalement l'œuvre salutaire favorisée par Notre bienheureux Prédécesseur Pie X : la nouvelle et plus opportune distribution des anciennes paroisses romaines, la fondation de nouvelles paroisses et la construction de nouvelles églises. Nous-même Nous avons été témoin de ces efforts et des résultats obtenus. L'œuvre entreprise par ce saint pontife a été résolument continuée par ses successeurs, et, aujourd'hui encore, elle est poursuivie sur une échelle toujours plus vaste et avec l'emploi de moyens toujours plus grands.

(1) Traduit du texte italien dans *l'Osservatore Romano* (9. 3. 52).

Cependant, il suffit de jeter un regard sur la situation réelle du ministère pastoral pour être obligé de reconnaître qu'il ne répond encore pas pleinement aux nécessités présentes. Que voyons-nous, en effet ? Au commencement du siècle, le diocèse de Rome était divisé en 58 paroisses ; 16 d'entre elles ont été supprimées dans la nouvelle circonscription et 5 transférées en d'autres églises. Aujourd'hui, le diocèse de Rome compte 127 paroisses et 3 vice-paroisses, dépendant du vicariat, auxquelles on peut en ajouter 5 autres, qui doivent être inaugurées prochainement, et 4 qui seront prêtes dans le courant de l'année.

Dieu en soit remercié ! Et, après lui, Notre reconnaissance va à tous ceux, prélats, prêtres et laïques, encore vivants ou déjà en possession de la récompense éternelle, qui ont collaboré à une œuvre si grandiose. Les chiffres que Nous avons cités attestent l'imposante somme de prévoyance, d'énergie, de clairvoyance dans la conception et de persévérance dans l'exécution de calcul réfléchi et de zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes qu'ont exigée ces travaux de fondation et de construction.

Ce qui a été effectué est assurément magnifique. Cependant, avec toute la satisfaction et la gratitude pour ce qui a été fait, Nous avons le devoir de penser à ce qui reste encore à faire. Un long temps s'est écoulé et la ville de Rome s'est accrue quant au territoire et au nombre d'habitants avec une telle rapidité que l'organisation ecclésiastique n'a pu avancer du même pas. On considère, non sans raison, comme déjà surchargées les paroisses de 10 000 ou de 20 000 âmes, que devra-t-on dire de celles qui en comptent 30 000 et même plus ? Dans de telles conditions, l'activité de la paroisse reste comme immergée dans l'océan de cette multitude innombrable.

Si, du moins, le nombre des prêtres correspondait mieux dans ces paroisses géantes à celui des fidèles ! Au contraire, sous ce rapport, la disproportion entre les uns et les autres apparaît encore plus impressionnante. Quand, par exemple, cinq ou six prêtres du clergé paroissial doivent porter le poids de 30 000 ou 40 000 fidèles, comment pourraient-ils suffire à une telle somme de travail ?

Pareil état de choses Nous incite à accélérer et à multiplier dans la plus grande mesure possible la fondation de nouvelles paroisses et l'érection de nouvelles églises. En attendant, il serait désirable d'établir, dans les limites des paroisses les plus vastes et les plus peuplées, des postes provisoires où des prêtres de Rome, séculiers ou réguliers, n'appartenant pas au clergé paroissial, pourraient, même s'ils étaient occupés à d'autres tâches, consacrer une partie de leur temps, spécialement les dimanches et les jours de fêtes, à une efficace collaboration au travail pastoral, au moins tant que durera l'extrême besoin actuel. Nous sommes heureux d'ajouter que déjà beaucoup de prêtres employés dans la Curie romaine se sont déclarés prêts à une si méritoire collaboration.

Cet extrême besoin affecte directement le clergé de Rome. Nous voudrions pourtant espérer que d'autres diocèses plus favorisés pourront peut-être lui venir en aide, par exemple, sous une forme qui a déjà donné ailleurs de bons résultats, c'est-à-dire celle d'une sorte de patronat, en ce sens que des diocèses déterminés adoptent l'une ou l'autre paroisse de Rome en lui fournissant le nombre de prêtres dont elle a besoin.

Mais surtout, chers Fils, Nous avons con- fiance que le spectacle de votre dévouemen et de votre esprit de sacrifice — qui, dans les paroisses des faubourgs, va bien souven jusqu'à l'héroïsme, — l'exemple de votre vi saintement sacerdotale susciteront un plus grand nombre de vocations dans le diocèse de Rome lui-même. Nous ne saurions asse louer le zèle de ceux qui s'adonnent ave amour à cette œuvre des œuvres. Mais ne serait-ce pas aux curés que revient, par droi et par devoir, le rôle principal ? Il est don juste qu'à partir du moment où leur a ét confiée une paroisse, ils examinent devan Dieu, dans le fond de leur conscience, s'il ont fait et s'ils font tout le possible, s'ils n pourraient pas peut-être faire encore davan- tage pour découvrir dans les enfants le germ de la vocation, pour en préparer et surveille le développement, pour convaincre les famille de leur devoir en cette matière, pour obteni de leurs paroissiens les concours les mei leurs, y compris l'aide économique nécessair

2. La sanctification des âmes.

La réédification du diocèse par la multipli cation des paroisses, par la construction de églises, par la formation du clergé, tel éta le premier sujet que Nous désirions traite devant vous. Mais à quoi servirait d'avoir u nombre suffisant de paroisses, d'églises, d prêtres, si la vie chrétienne des paroissien n'en recevait pas un accroissement propo tionnel en plénitude et en vigueur ? C'e cela qui est le but ; le reste est un moye indispensable et puissant, mais qui devie drait nul s'il n'était pas ordonné à la fin ell même, à la sanctification des fidèles.

Sans doute, spécialement depuis cinquan ans, beaucoup a été fait, même dans domaine spirituel. Mais si de grands résulta ont été obtenus pour répondre dans le pas aux besoins du moment, ces besoins n'o cessé de s'accroître avec une rapidité toujou plus grande. Il faudrait que les fidèles, particulièrement les jeunes gens, trouvent pa tout dans la paroisse, dans les association dans les organisations catholiques existante la satisfaction de leurs légitimes aspiratio autrement, ils iront la chercher ailleurs, où leur vie chrétienne, le salut même de leu âmes, seraient exposés aux plus grands péri Ainsi, pour citer un exemple, Nous avo approuvé qu'on donne aussi à la jeunes féminine, dans des organisations spéciales, possibilité d'une saine activité sportive. Da le cas contraire, où donc certaines jeunes fill ne seraient-elles pas tentées d'aller ? On n'o pas le dire, mais on ne le comprend que tr

Pas plus que la paroisse et l'église, l'associ tion, quelque nom qu'on se plaise à l

donner, n'est une fin pour elle-même ; la fin, c'est le bien spirituel des membres qui la composent. C'est clair — dira peut-être quelqu'un — et nous en sommes tous convaincus. Assurément ; mais lorsque les fidèles sont, à tout moment, en contact avec des opinions et des mœurs opposées aux principes chrétiens les plus élémentaires, il est utile de les leur rappeler et d'observer si leurs propres rangs restent fermes en face des formes de vie répréhensibles, ou si, au contraire, ils ne succombent pas malheureusement. C'est l'avertissement que l'apôtre Paul adressait aux communautés chrétiennes naissantes de Rome: *« Ne prenez pas les allures de ce siècle, mais transformez-vous en prenant un esprit nouveau* (*Rom.*, XII, 2), c'est-à-dire selon la volonté de Dieu et à l'image du Christ. Et alors, Nous en venons à examiner certaines caractéristiques essentielles de la vie chrétienne et Nous demandons : Nos fidèles prient-ils assez ? Leur assiduité à la prière et à la fréquentation des sacrements est-elle suffisante pour les maintenir constamment, au sein du tourbillon des grandes villes modernes, dans la vie de la grâce ? Leur dévotion envers l'auguste sacrement de l'autel est-elle capable de les disposer à quelque privation pour y assister régulièrement ? En particulier, profitent-ils de tant d'occasions qui leur sont offertes d'assister à la messe avant de courir en foule vers les pistes de ski et les excursions sportives ? Leur morale conjugale est-elle vraiment irréprochable et leur vie de famille exemplairement chrétienne? Admettent-ils indistinctement dans leurs demeures des personnes qui vivent dans une condition moralement irrégulière, favorisant de la sorte, surtout pour les nouvelles générations, une dangereuse insensibilité et indifférence entre le bien et le mal ? La pureté de la jeunesse est-elle si solide qu'elle l'empêche de glisser vers l'abîme ? Les enfants, comme les adultes, fréquentent-ils l'enseignement catéchistique ? (Cf. Can. 1329-1332 et Decr. S. C. C. *Provido sane*, 12 janvier 1935.) Voici presque cinq années (discours du 7 septembre 1947), Nous exhortions les hommes de l'Action catholique italienne à opposer un front invincible à la corruption qui envahit la vie économique et sociale. Comment ce front a-t-il montré, à Rome, sa fermeté et sa force ? Qu'a-t-il fait pour atténuer l'intolérable contraste entre un luxe excessif et une pauvreté parfois honteuse, en tout cas déchirante ?

Nous pourrions continuer longtemps sur ce sujet. Mais vous savez bien, chers Fils, combien difficile est le ministère pastoral lorsqu'il s'agit de réagir contre la décadence de la vie religieuse et de lui faire remonter la pente raide. Il est hors de doute que l'on ne peut réussir d'un jour à l'autre. Cependant, il faut mettre tout de suite la main à l'œuvre et la faire avancer avec toute son énergie.

Ce dont l'Eglise a un besoin urgent, c'est de fidèles et de groupes de fidèles de toute condition qui, délivrés de l'esclavage du respect humain, conforment toute leur vie et toute leur activité aux commandements de Dieu et à la loi du Christ. Or, cette conformité n'est ordinairement possible qu'à ceux qui, dès le jeune âge, se sont habitués, par amour pour Dieu, à l'abnégation et au sacrifice.

Nous avons rappelé tout à l'heure l'avertissement de saint Paul. Toutes ses lettres respirent la lutte contre le péché, un constant effort pour affranchir ses chrétiens de la servitude des préjugés et des mœurs corrompues du monde qui les entourait. Nous y lisons et sentons combien dure était pareille lutte. Parcourez par la pensée l'histoire de l'Eglise dans les premiers siècles : ce n'est que le développement de ce prélude. L'Eglise a brisé la puissance du paganisme qui opprimait les âmes, et cela, non en des triomphes éclatants, mais bien dans les larmes et dans le sang, en implorant instamment la force et la grâce divines, en supportant patiemment les coups des ennemis, en accomplissant avec ténacité et confiance un pénible labeur.

Or, l'histoire continue ; c'est à vous d'en écrire les prochaines pages. Aujourd'hui comme dans le passé, l'Eglise est le levain de l'humanité. Son œuvre ne permet ni commodes condescendances, ni repos, ni trêve, mais elle exige une impulsion toujours puissante pour répondre aux volontés du Christ et à leur réalisation dans la vie des fidèles. Daigne le Seigneur vous soutenir dans vos travaux en vous accordant une foi vigoureuse, un courage inébranlable, un sens d'immolation sans réserve. En son nom et avec effusion de cœur, Nous vous donnons à vous tous, à vos collaborateurs, à vos paroissiens et auditeurs, Notre paternelle Bénédiction apostolique.

La situation religieuse à Rome

Nous extrayons de deux articles parus dans la Croix *des renseignements intéressants qui permettent de se représenter la situation religieuse de la ville de Rome.*

Le premier de ces articles a paru dans le numéro du 29 février 1952, sous la signature de G[eorges] H[ubert] et parle de sa situation spirituelle. Ces renseignements ont été donnés par le R. P. Rotondi, spécialisé dans l'apostolat ouvrier et principal collaborateur du P. Lombardi lors d'une réunion interparoissiale tenue à Rome au cours du mois de février dernier :

[...] Nous résumons les données du P. Rotondi. On sait l'importance capitale de l'instruction religieuse. Où en est, à Rome, l'enseignement du catéchisme ? Voyons d'abord chez les enfants. Dans telle paroisse, 1 000 enfants vont au catéchisme.

« 1 000 enfants, peut s'écrier M. le curé, c'est magnifique, c'est vraiment magnifique. — Tout doux, observe le P. Rotondi. Combien d'enfants avez-vous dans votre paroisse ? — 15 000, mon Père. — J'en conclus que 14 000 enfants désertent le catéchisme. Est-ce si magnifique ? A côté des présents, il faut songer aussi et surtout aux absents. »

Catéchisme pour adultes. L'Eglise prescrit l'exposé de la doctrine chrétienne aux adultes, le dimanche, en plus du sermon. Comment se fait, à Rome, le catéchisme des adultes ? Réponse du P. Rotondi : il est inexistant.

Depuis dix-huit ans, la Grégorienne tient régulièrement un cours de religion pour adultes.

A peine 300 personnes le suivent sur une population de 1 800 000 catholiques.

La presse catholique ? La désaffection des catholiques romains envers la presse catholique est au delà de toute expression.

Du domaine de la pensée, passons au secteur de l'action.

Assistance à la messe dominicale : la statistique l'évalue à 400 000. On peut fixer *grosso modo* au même chiffre le nombre des catholiques que de justes motifs empêchent d'assister à la messe le dimanche : petits enfants, vieillards, malades, travailleurs, etc. Or, Rome compte 1 800 000 catholiques. Conclusion : le nombre des catholiques romains qui ne remplissent pas leur devoir dominical s'élève à 1 000 000. Constatation vraiment navrante, commente le P. Rotondi : chaque dimanche soir, on pourrait dire à Rome : cette ville compte 1 000 000 d'hommes en état de péché mortel.

Le P. Rotondi s'étend sur la moralité des jeunes. Nous passons ses données sur l'inconduite de la jeunesse féminine : on aurait peine à les croire...

Où en est l'Action catholique ? se demande l'orateur. Les chiffres peuvent sembler imposants. Et la réalité ? Les membres de l'Action catholique romaine sont-ils tous des militants convaincus et efficients ? Et le P. Rotondi d'évoquer sa rencontre, dans une province, avec un monsieur qui se piquait de son appartenance à l'Action catholique. Les titres de ce militant ? « Ma fille est présidente diocésaine de l'A. C., je ne manque jamais la Communion pascale et, chaque année, à la Toussaint, ma femme me sermonne tellement que je finis par *faire* la communion pour les morts. » Il ne faut pas généraliser, insiste le P. Rotondi. Mais il ne faudrait pas non plus se faire illusion : l'Action catholique ne tient pas à la présence d'un nom sur une liste, mais au zèle apostolique qui brûle dans le cœur et dans la conduite.

Rapports sociaux. Comment les dames catholiques traitent-elles leurs servantes ? Trop souvent, pense le P. Rotondi, on doit déplorer dans ce domaine *uno sfruttamento organizzato* « une exploitation organisée ».

Et le sens social des fidèles ? Rome a des misères noires. Touchent-elles l'ensemble des fidèles ? Sont-ils sensibles aux exigences de la charité? Les détresses les plus criantes n'émeuvent guère le commun des catholiques de Rome. Si le sens de la charité chrétienne n'était pas assoupi, dans chaque paroisse on *hurlerait* — c'est le terme du P. Rotondi — la grande pitié des sans-toit et des affamés, jusqu'à ce que des chrétiens se lèvent pour aller leur porter secours. C'est à bon escient que l'évêque de Rome dénonçait, le 10 février dernier, « la léthargie des esprits, l'anémie des volontés, *la froideur des cœurs* ».

Certes, le tableau de la vie religieuse de Rome, esquissé par le R. P. Rotondi, n'est guère flatteur. L'auditoire parut surpris. On s'attendait à un diagnostic moins sombre. L'orateur sut d'ailleurs *dorer la pilule* en saupoudrant sa causerie de boutades et d'anecdotes.

Pourtant, ces examens de conscience collectifs s'imposent. Pie XII n'avait-il pas demandé qu'on se place devant *la situation concrète* de Rome et qu'on définisse clairement les *besoins* et les buts ? Quel succès attendre d'une entreprise apostolique qui reposerait sur de cruelles illusions ?

On ne saurait aujourd'hui marquer l'envergure et encore moins prévoir les fruits de la grande mission de Rome. Une chose, du moins, semble certaine : on peut bien augurer d'une action qui a, à son point de départ, des examens de conscience aussi courageux que la causerie du P. Rotondi. Dans d'autres pays, des diagnostics semblables ont porté à de magnifiques réalisations.

Le deuxième a paru dans la Croix *du* 18 *mars* 1952; *se plaçant sur un plan plus matériel, il donne d'intéressantes précisions sur le nombre des fidèles, de prêtres, de paroisses et d'églises de la ville de Rome.*

[...] Comme l'a fait observer S. Em. le cardinal Micara, la population de Rome a augmenté de plus de 800 000 âmes en trente ans, dont la moitié durant les dix dernières années.

Le nombre des paroisses est monté de 58 à 127, plus trois vice-paroisses. On conçoit qu'un chiffre aussi bas puisse inspirer une angoisse justifiée, et le Saint-Père dit lui-même : « Quand, par exemple, cinq ou six prêtres du clergé paroissial doivent porter le poids de 30 000 ou 40 000 fidèles, comment pourraient-ils suffire à une telle somme de travail ? »

Chacune de ces paroisses englobe en moyenne trois églises ou oratoires, car l'on compte 420 églises, 15 oratoires et 66 chapelles à Rome, *sans compter* 142 *autres églises, oratoires et chapelles fermés au culte.*

En dehors des 127 églises proprement paroissiales, les autres édifices du culte sont des églises nationales ou d'Ordres religieux.

57 paroisses sont administrées par le clergé séculier (57 curés et 150 vicaires) et 70 par le clergé régulier (70 curés et 170 vicaires) ; 440 *prêtres ont donc à s'occuper à Rome d'environ* 1 800 000 *fidèles, ce qui fait un prêtre pour plus de* 4 000 *fidèles.*

En face de ces 440 prêtres des paroisses, combien la Ville Eternelle compte-t-elle de prêtres non directement engagés dans le ministère paroissial ? Il est difficile de préciser le chiffre, *mais il nous semble qu'il ne doive pas être inférieur de beaucoup au chiffre de* 800. Ces estimations se basent sur les indications de l'Agence suisse *Kipa* et de l'Agence américaine *N. C. W. C.*

35 prêtres font partie de la « famille pontificale » ; la Curie romaine occupe, dans ses 12 Congrégations, 158 prêtres ; dans les tribunaux, 48 et dans les autres offices, 65. L'administration du Vicariat de Rome est gérée par 36 prêtres. Il faut ajouter à ces 342 prêtres relevés par les statistiques plusieurs centaines d'autres : les professeurs des Universités pontificales, des cinq Séminaires romains, des 38 collèges étrangers avec leurs élèves-prêtres ; les maîtres des 46 collèges ecclésiastiques avec les religieux de 130 couvents, monastères, procures et maisons généralices. Il faut reconnaître qu'un nombre difficilement précisable de prêtres de toutes ces catégories, tant séculiers que réguliers, aide le clergé paroissial dans son ministère.

Mais il y a un autre détail qui rend difficile le travail pastoral dans Rome : la plupart des églises, paroissiales ou non, des collèges et des maisons religieuses sont concentrés dans la ville intérieure ; plus on se rapproche de la périphérie, moins on trouve d'églises. Il existe, de ce fait, à Rome, d'immenses paroisses de *Borgate* (banlieue) qui s'étendent le long des anciennes voies consulaires : Appia Antica, Appia Nuova, Latina, Casilina, Prenestina, Tiburtina, Nomentana, Salaria, Flaminia, Cassia, Aurelia, Ostiense. Ce sont ces espaces qui, jusqu'à ce jour, ne faisaient partie que de très loin d'une paroisse, qui constituent le point d'attaque, si l'on peut dire, de l'action lancée par le cardinal vicaire. Ces zones ont été effectivement réparties entre les différents Ordres et les Congrégations romaines.

Le P. Lombardi, prenant la parole à la chancellerie le 4 mars, précisa que l'aide déjà apportée par un certain nombre de prêtres dans les paroisses de l'intérieur de Rome constituait sans aucun doute un très louable effort, mais qu'il fallait désormais hardiment se transporter depuis le centre à la périphérie, où les besoins spirituels sont les plus urgents.

S. S. Pie XII approuve les nouveaux statuts de l'Apostolat de la Prière

Nous reproduisons ci-après la traduction de la Lettre pontificale du 28 octobre 1951 de S. S. Pie XII (1) annonçant l'adaptation des statuts de l'Apostolat de la Prière aux formes les plus récentes de l'apostolat catholique :

A Notre cher Fils Jean-Baptiste Janssens, préposé général de la Compagnie de Jésus et directeur général de l'Association de l'Apostolat de la Prière.

PIE XII, PAPE

CHER FILS,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Afin de mieux répondre aux besoins des temps, les institutions diverses du zèle pastoral demandent — tout en conservant leur caractère et leur esprit propre — à être adaptées parfois aux conditions de nouvelles circonstances.

Pour la pieuse Association de l'*Apostolat de la Prière,* ce fut déjà le cas : après un début modeste, suivi de plus de cent années de très large et fécond développement, elle a dû, à plusieurs reprises (la dernière fois en 1896), pour s'adapter à des situations nouvelles, sans toucher pourtant aux points essentiels, reconsidérer ses statuts.

Au cours des cinquante années qui ont suivi, le Siège apostolique a publié sur les divers genres d'apostolat, de nombreux documents et encouragements qui font grand éloge de cette pieuse Association qu'il juge très opportune en notre temps. Ses directeurs ont donc très sagement pensé qu'elle serait encore beaucoup plus efficace à l'avenir si elle s'assimilait la force de ces Actes du Saint-Siège et s'en pénétrait intimement. En conséquence, ses statuts ont été soigneusement revisés, et, sous leur nouvelle formule, proposés au Saint-Siège.

Nous connaissons fort bien les fruits très abondants de cette forme particulière d'apostolat. Plus d'une fois déjà Nous l'avons très chaleureusement recommandée. Obéissant donc à Notre zèle pour le bien des âmes et l'extension du royaume de Dieu, Nous avons fait examiner les statuts dernièrement revisés. Ils Nous ont paru dignes de Notre pleine approbation.

Ils mettent, en effet, en vive lumière l'importance et la valeur de la pieuse Association. Considéré le salut individuel des fidèles ou la charge pastorale universelle, ils montrent en l'*Apostolat de la Prière* un instrument très efficace pour le ministère apostolique d'aujourd'hui.

Trois points d'importance.

Trois points, dans les nouveaux statuts de l'*Apostolat de la Prière,* Nous paraissent devoir être recommandés avec une toute particulière insistance à la charge pastorale.

Vie intérieure.

Tout d'abord, en invitant et en poussant les fidèles à offrir à Dieu leurs prières, leurs travaux, leurs peines et leurs sacrifices pour aider au ministère de l'Eglise et collaborer ainsi à l'extension du royaume du Christ, cette Association ne se borne pas à éveiller en eux le zèle des âmes et le souci intense du salut éternel du prochain ; elle encourage aussi et développe l'usage des moyens et des forces surnaturelles d'où dépendent l'efficacité et le succès de tout travail apostolique. Pour cette raison, elle empêche l'apostolat de se réduire à un déploiement d'activité purement extérieure et d'être privé de résultats durables.

Sens sacrificiel de l'apostolat.

En outre, une mention spéciale est due à la façon parfaite dont l'*Apostolat de la Prière* invite ses associés à prier et à se dévouer en apôtres. Car on ne leur demande pas seulement de réciter telle ou telle formule de prière : on les invite aussi à convertir toute leur vie en une prière montant vers Dieu et en un sacrifice de soi-même pour l'apostolat. Par l'offrande quotidienne, qui est l'élément essentiel de l'*Apostolat de la Prière,* et que viennent parfaire d'autres exercices de piété, ayant surtout pour objet le Sacré Cœur de Jésus, toute la vie des associés se transforme en un sacrifice de louange, de satisfaction et de demande. Ainsi passe complètement dans les faits ce qui a été commencé au Baptême. La vie d'un chrétien doit être, en effet, comme un sacrifice offert dans le Christ et avec le Christ, pour l'honneur de Dieu le Père et pour le salut des âmes. Les divers exercices de piété en usage dans l'*Apostolat de la Prière,* pour compléter et parfaire l'offrande, sont, pris dans leur ensemble, une vraie somme de la perfection chrétienne; ils apportent aux chrétiens tout ce qui est nécessaire pour sanctifier leur vie par le « sens sacrificiel de l'apostolat » et, par la sainteté de leur vie, ils multiplient les fruits de cet apostolat.

" Somme " d'action pastorale.

De plus, par le fait même qu'il propose « une forme très parfaite de vie chrétienne » (Lettre de S. S. Pie XII au Préposé général de la Compagnie de Jésus, 19 septembre 1948 ; *A. A. S.*, a. XL, vol. XV, p. 500), l'*Apostolat de la Prière* contient aussi une « Somme » et comme un directoire abrégé de la charge pastorale, « Somme » qui, au milieu de la grande variété des œuvres apostoliques, peut être d'un usage fort utile pour les bons pasteurs.

S'ils amènent les brebis qui leur sont confiées à faire régulièrement et soigneusement les actes proposés par l'*Apostolat de la Prière*, ces pasteurs auront sans aucun doute rempli eux-mêmes une part importante de leur propre devoir.

Oui, pousser les fidèles à faire pieusement leur acte quotidien d'offrande, c'est les former et les encourager à regarder leur vie comme un *sacrifice* qui doit être offert avec le *Christ* à *Dieu le Père,* et à désirer chaque jour davantage une perfection chrétienne qui fera vraiment de la vie de chacun une offrande moins indigne de Dieu.

Quand ils invitent les associés à unir cette

(1) Nous empruntons ce texte au fascicule publié (février 1952) par la Direction nationale, 9, rue Montplaisir, Toulouse.

offrande au sacrifice eucharistique et à s'approcher aussi souvent qu'ils le peuvent de la Sainte Table, « en esprit de réparation », cette invitation a pour but d'aider les fidèles à faire du sacrifice non sanglant de l'autel, *le centre de leur vie.*

Quand ils les exhortent à faire leur *offrande par Marie,* et, en fils très aimants, comme signe de leur affectueuse confiance dans le Cœur très compatissant de Notre Mère, à réciter pieusement et volontiers le Rosaire, ils les forment à une piété agissante et solide envers la Vierge Mère de Dieu.

Quand ils apprennent aux associés qu'ils doivent offrir chaque jour prières, peines et travaux pour les besoins de Notre sainte Mère l'Eglise, comme le souhaite le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre (ou à ses intentions, comme on dit), ceux-ci ne réchauffent pas seulement en eux-mêmes *l'amour de l'Eglise* et un plein accord avec elle, mais ils fortifient, en fils d'obéissance, cet *attachement dévoué au Souverain Pontife,* sans lequel il ne peut y avoir d'union vraie entre les membres et la tête du Corps mystique du Christ.

Enfin, par une piété ardente envers le *Sacré Cœur de Jésus,* âme de la pieuse Association, les fidèles sont conviés à une union tout à fait intime avec le Christ : leur charité pour le prochain en devient plus fervente ; leurs prières, leurs travaux et leurs souffrances s'élèvent au plus haut degré d'efficacité ; le désir s'avive en eux de se consacrer au divin Cœur et de lui donner assidûment ces témoignages d'amour réparateur grâce auxquels, selon ses propres promesses, Nous savons que des torrents de miséricorde et de grâce doivent se répandre sur les hommes, alourdis de tant de misères, et se répandent de fait sur eux de tous côtés.

Il ne faut pas oublier que cette Somme — ce directoire abrégé de la charge pastorale, comme Nous avons dit, — grâce aux « sections » particulières qu'organise l'Association — telles les « Ligues du Sacré-Cœur » pour les hommes et la « Croisade eucharistique » pour la jeunesse, déjà couverte d'éloges par le Siège apostolique, — peut s'adapter plus facilement aux diverses catégories de fidèles, de façon à répondre au caractère de chacune, à ses désirs et à ses besoins.

Ceci posé, Nous approuvons volontiers de Notre autorité les nouveaux statuts de la pieuse Association de l'*Apostolat de la Prière,* et ainsi organisée nous la recommandons instamment aux évêques, dans la ferme conviction que chacun mettra pour sa part soin et diligence à la propager. Car Nous entretenons le ferme espoir que, loin de gêner les autres œuvres apostoliques dans leurs tâches ou de les leur enlever, elles les élèvera plutôt à un plus haut degré de perfection, en les pénétrant toutes de l'esprit de sainteté et d'amour pour Dieu et les hommes qui ne cesse d'être vivant au Cœur Très Saint de Jésus et qui pousse à l'activité qui convient.

Comme gage des grâces célestes et en signe de Notre paternelle bienveillance, à vous, cher Fils, à chacun aussi des directeurs et des membres de l'Association, Nous accordons avec grande affection dans le Seigneur la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le vingt-huit octobre, en la fête du Christ-Roi Notre-Seigneur, l'an MCMLI, de Notre pontificat le treizième.

PIE XII, Pape.

Statuts de l'Apostolat de la Prière approuvés par le Saint-Siège, le 28 octobre 1951

Avec la Lettre pontificale qu'on vient de lire, l Direction nationale, à Toulouse, a publié les nou veaux statuts de l'Apostolat de la Prière, approuvé par le Saint-Siège le 28 octobre dernier. Ils rem placent ceux dont l'approbation remontait a 11 juillet 1896. On sait que l'Apostolat de la Prièr fondé le 3 décembre 1844, à Vals-près-le-Pu (Haute-Loire), par le P. Xavier Gautrelet, S. J eut son premier manuel en 1846. Pie IX, qui éta alors à Gaète, l'approuva par un Bref pontifical d 19 août 1849. Le P. Ramière, S. J., succéda a P. Gautrelet et fit paraître le premier numéro d Messager du Cœur de Jésus, *en janvier 1861. C'e en 1869 que le centre fut fixé à Toulouse. La pe sécution fit de Tournai le siège temporaire de l Direction de l'Apostolat de la Prière. Le Manu de 1928 indiquait déjà, dans une note, que Centre, par une décision de la Sacrée Congrégatio du Concile, était désormais transféré à Rome.*

Les nouveaux statuts n'apportent évidemme aucun changement essentiel par rapport au anciens, même si certains détails semblent fai matériellement défaut (1). *Ainsi on ne retrou plus la classification des trois degrés, mais l directives restent les mêmes. L'ensemble comp dix paragraphes, dont nous empruntons l'essenti au texte officiel publié par le Centre national Toulouse :*

I. NATURE ET FIN DE L'APOSTOLAT DE L PRIERE : « L'Apostolat de la Prière est une pieu union de fidèles qui, non contents de vivre po leur salut, travaillent aussi, par la prière et sacrifice apostolique, à édifier le Corps mystiq du Christ, c'est-à-dire à étendre son règne sur terre... » « Ce n'est pas seulement en récitant ce taines formules, c'est en offrant toute leur vie Dieu le Père avec le Christ, qu'ils prient suivant l intentions de son Cœur et offrent leurs sacrifices...

II. L'APOSTOLAT DE LA PRIERE ET LA DEV TION AU SACRE CŒUR DE JESUS : Il « dév loppe de toute façon la dévotion au Sacré Cœ Il stimule ses associés à se former eux-mêmes l'esprit de cette dévotion, à en observer les pr tiques et à les répandre... » « L'on peut dire bon droit que l'Apostolat de la Prière est la for parfaite de la piété envers le Sacré Cœur de Jés et, inversement, que la piété envers le divin Cœ de Jésus est tout à fait inséparable de l'Aposto de la Prière. » (PIE XII, *Lettre au T. R. P général de la Compagnie de Jésus,* 19 septem 1948.)

III. MOYENS ET PRATIQUES : « L'Aposto de la Prière recourt à des moyens ou pratiq qui, sans être tous imposés, constituent, p ensemble, une vraie règle de vie chrétienne et r ferment comme une somme de la perfection ch tienne... » « Les différents exercices [offrent] excellent moyen de former les fidèles... dans esprit vraiment chrétien et apostolique. »

a) Première pratique : *L'offrande quotidie* « de ses prières et ses actions, ses joies et peines..., en union avec le Christ et aux intenti de son Cœur ». En union avec le Vicaire du Ch sur la terre, « l'Apostolat de la Prière prop chaque mois à tous ses associés deux motifs prier, deux intentions que « le Pontife rom vérifie lui-même, qu'il approuve et enrichit de bénédiction du ciel », une intention générale, u intention missionnaire. » (Lettre de S. S. Pie XI *Cum proxime exeat,* 16 juin 1944.)

---

(1) Le centre de Toulouse avertit en note, que « d toute région où l'Apostolat de la Prière s'est dévelo d'une façon qui ne concorde pas avec les nouveaux stat sans toutefois s'opposer à la fin, à la nature et aux ments essentiels de notre Association, on devra l'ada avec beaucoup de discernement et de prudence aux n veaux statuts, de manière à ne rien détruire qui soit et à ne pas négliger cependant les efforts nouveaux ».

b) Seconde pratique : *Le Saint Sacrifice de la messe et la communion réparatrice.* « Les associés joindront..., aussi intimement que possible, leur offrande quotidienne au Sacrifice de la messe, et [recevront] au moins une fois par mois la sainte communion en esprit de réparation, afin de satisfaire au Seigneur pour leurs péchés et les péchés des autres, et d'implorer sa miséricorde... » Autant que possible messe quotidienne et communion fréquente.

c) Troisième pratique : *La dévotion mariale.* Les associés ont recours au Cœur immaculé et maternel de Marie et « adressent par elle leur offrande quotidienne au Sacré Cœur de Jésus et à Dieu le Père... Ils sont invités en outre à réciter chaque jour, seuls ou en commun, une dizaine de chapelet au moins et même, autant que faire se peut, le chapelet tout entier ».

IV. EXERCICE DE DEVOTION ENVERS LE SACRE CŒUR DE JESUS. Les associés propagent les principales formes du culte du Sacré Cœur : consécration des personnes, des familles, des communautés au Sacré Cœur de Jésus ; célébration de la fête du Christ-Roi, pratiques de réparation : Heure sainte, communion réparatrice, surtout celle du premier vendredi du mois.

(*Nous citons textuellement les quatre paragraphes suivants, qui ont trait à l'organisation de l'Apostolat de la Prière.*)

V. ORGANISATION DE L'APOSTOLAT DE LA PRIERE. *a*) L'Apostolat de la Prière a son organisation propre, qui cependant — ses éléments essentiels restant sauvegardés — peut et doit s'adapter aux diverses circonstances ;

b) Le directeur général de l'Apostolat de la Prière est le Préposé général de la Compagnie de Jésus en charge, qui peut déléguer cette fonction à un autre de son choix. Pour l'exercice de sa charge, ce dernier est aidé à son tour, dans les différents pays, par des secrétaires nationaux ou régionaux, selon qu'ils sont responsables de toute une nation, ou d'une région déterminée, ou de quelques sections de l'Apostolat de la Prière. Le « centre » de l'Apostolat de la Prière est à Rome, à la Curie généralice de la Compagnie de Jésus ;

c) L'organisation de l'Apostolat de la Prière se fait par diocèses. Dans chaque diocèse, un directeur diocésain peut être établi, ou bien plusieurs, si la chose paraît opportune en raison des conditions particulières. Ces directeurs sont désignés par l'Ordinaire du lieu et constitués ensuite en charge par le directeur général ou par son délégué;

d) A l'intérieur d'un diocèse, partout où cela semble opportun, des centres peuvent être érigés, par exemple dans les paroisses, les églises, les Instituts religieux, les écoles, etc. Ces centres sont érigés par le directeur diocésain. Ce dernier en nomme les directeurs, avec l'approbation de l'Ordinaire du lieu : ils sont appelés les directeurs locaux et doivent être prêtres. Si leur nomination se fait en raison d'un office déterminé (celui de curé, par exemple, de Père spirituel, etc.), elle vaudra aussi, sauf révocation expresse, pour leur successeur dans cet office ;

e) Les directeurs, soit diocésains, soit locaux, sont soumis à l'Ordinaire du lieu, même en ce qui concerne l'Apostolat de la Prière, sauf en ce qui touche aux statuts approuvés par le Siège apostolique ;

f) Le rôle des secrétaires nationaux ou régionaux est d'aider les directeurs diocésains et locaux, en fournissant à chacun tout ce qui lui est utile pour propager et développer l'Apostolat de la Prière dans son domaine. Ce sont eux encore qui publient le *Messager du Cœur de Jésus*, périodique officiel de l'Apostolat de la Prière, et les autres feuilles et écrits qui servent aux fins de l'Apostolat de la Prière. Ils sont enfin les intermédiaires entre la Direction générale et les directeurs diocésains et locaux.

VI. ADMISSION DES ASSOCIES. Pour l'admission valide des associés, il faut et il suffit qu'avec leur consentement leur nom soit inscrit dans le registre ou le « fichier » d'un centre régulièrement constitué.

L'offrande quotidienne ci-dessus décrite est seule exigée de tous, pour qu'ils puissent être membres de l'Association. Mais à tous il est vivement recommandé qu'en plus de cette offrande ils fassent au moins une fois par mois une communion réparatrice et récitent chaque jour une dizaine de chapelet. Les autres exercices de piété sont tous recommandés aux associés comme des moyens de mieux vivre leur vie chrétienne et d'atteindre la fin de l'Apostolat de la Prière.

VII. LES ZELATEURS. *a*) A propager l'Apostolat de la Prière et ses œuvres, les associés eux-mêmes doivent coopérer. Ceux qui y sont aptes et sont admis par le directeur s'appellent les « zélateurs ». Leur rôle est de rassembler des associés et de les former selon l'esprit de l'Apostolat de la Prière ;

b) Pour exercer leur rôle comme il faut et avec fruit, les zélateurs se réuniront de temps en temps, une fois par mois au moins, s'il est possible, et ils recevront du directeur local ou d'un autre prêtre expérimenté des instructions spéciales sur la façon de fortifier et de développer leur vie spirituelle et d'exercer aussi leur apostolat. Ils auront à cœur surtout de s'affermir dans l'esprit apostolique, grâce à des récollections et des retraites, et par la pratique fervente de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus ;

c) Comme des zélateurs pénétrés de l'esprit de prière et d'apostolat sont de très grande importance pour le bon rendement de l'Apostolat de la Prière et pour ses œuvres, les directeurs doivent faire grand effort pour avoir toujours à leur disposition un nombre suffisant de zélateurs et pour les employer suivant les divers besoins et les conditions du ministère pastoral. L'Apostolat de la Prière vaut ce que valent les zélateurs et directeurs.

VIII. SECTIONS DE L'APOSTOLAT DE LA PRIERE. *a*) Pour une meilleure adaptation aux conditions diverses des personnes et des lieux, on peut établir en divers endroits, avec l'approbation de la Direction générale, des *sections* spéciales de l'Apostolat de la Prière, qui seront désignées par des appellations propres, par exemple de « Croisade eucharistique », « Ligues du Sacré-Cœur de Jésus », etc. ;

b) Ces sections conservent les fins, les pratiques et l'organisation essentielle de l'Apostolat de la Prière, mais elles y ajoutent des œuvres spéciales de piété et de zèle apostolique.

IX. RELATION DE L'APOSTOLAT DE LA PRIERE AVEC L'ACTION CATHOLIQUE ET LES AUTRES ŒUVRES RELIGIEUSES. Former les associés au zèle apostolique, promouvoir l'Action catholique et les autres mouvements qui secondent l'apostolat de l'Eglise, tel est l'épanouissement de la vie intérieure que développe l'Association, qui invite ses adhérents au travail des œuvres apostoliques et surtout de l'Action catholique. (Lettre de S. S. Pie XII, 16 juin 1944.)

X. INDULGENCES ET PRIVILEGES. Désormais, valent seulement les privilèges et indulgences reconnus et approuvés par le Saint-Siège et énumérés dans l'appendice.

— Thèmes d'étude pour groupes de foyers. — Cahiers 27 × 21 cm., 30 pages. Prix, 150 francs ; franco, 170 francs. Editions du Feu Nouveau, 9, rue Gustave-Flaubert, Paris, XVIIe.

Chaque cahier forme une série de huit thèmes d'étude. Chaque thème est développé suivant un plan directeur. Suivent un questionnaire et l'énumération d'un choix de lectures appropriées. Voici la liste des neuf séries : Amour et mariage, Fécondité, Les voies de l'union à Dieu, Vie de famille et sacrements, La prière au foyer, Le Christ et le foyer, Les idées maîtresses de saint Paul, Les hommes de la Bible, La foi.

DÉCLARATION
de l'Assemblée des cardinaux et archevêques

A l'issue de sa réunion qui se tenait, cette année, du 12 au 14 mars, l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France a publié la déclaration suivante :

L'Assemblée des cardinaux et archevêques élève sa protestation indignée contre les abus commis par de récents ouvrages d'information, des romans ou des revues dans le domaine de l'initiation sexuelle de l'enfance et de la jeunesse. Faisant écho aux graves avertissements donnés par S. S. Pie XII, notamment dans ses discours des 18 septembre et 29 octobre 1951, l'A. C. A. met en garde contre les déviations et les périls de certaines méthodes d'éducation.

La hiérarchie a depuis longtemps dénoncé l'erreur psychologique et les dangers moraux d'une initiation collective et brutale. Elle a toujours enseigné que cette éducation devait se faire progressivement, de personne à personne, en pleine clarté, dans un climat de pureté, de loyauté, d'extrême délicatesse jusque dans le choix des termes eux-mêmes. Elle rappelle avec force aux parents leurs lourdes responsabilités d'éducateurs : ils ne sauraient s'y dérober, ni par une lâche abstention ni par un silence coupable à l'heure où leurs enfants attendent d'eux, aux diverses étapes de la croissance, les explications légitimes.

L'Assemblée des cardinaux et archevêques demande aux prêtres de demeurer dans leur mission spirituelle de la formation des consciences, en laissant à des laïques (parents, médecins) la partie technique de cette tâche, notamment les descriptions physiologiques.

A l'heure où un débordement d'immoralité par le cinéma et la radio, le roman et le théâtre, la presse et l'affiche, menace la pureté de la jeunesse, la fidélité du foyer, les mœurs publiques, nous appelons tous les chrétiens à se faire hardiment les défenseurs de la moralité, dont notre pays a tant besoin pour se relever. Qu'ils demandent à Dieu, en cette période liturgique du Carême, le sens du péché, que trop de gens semblent avoir perdu aujourd'hui ! Qu'ils puisent, dans les sacrement de Pénitence et d'Eucharistie fréquemmen reçus, la force de demeurer purs en un mond corrompu ! Que les mouvements d'Actio catholique tendent de plus en plus à faire d'eu des apôtres de l'état de grâce et imposent à tous ceux qui les voient vivre le respect l'estime, et bientôt l'imitation, parce qu'ils sau ront se montrer des consciences droites, de âmes viriles, des cœurs généreux, capables d se donner.

Quant aux problèmes de morale conjugal la hiérarchie n'ignore pas qu'ils se posen aujourd'hui bien souvent avec acuité ! C'es pourquoi les théologiens, qui cherchent à le approfondir à la lumière de la doctrine d l'Eglise, remplissent une mission bienfaisant aux conditions suivantes : que leur doctrin soit toujours irréprochable, que leur vocabu laire soit empreint d'une grande réserve, qu'il en assurent la communication discrète au seuls intéressés.

La hiérarchie exprime aux jeunes foyers s sympathie profonde et sa sollicitude com préhensive pour les luttes courageuses que ta d'entre eux mènent chaque jour, au milieu d difficultés présentes de l'existence, dans fidélité au devoir et à un idéal très pur de le amour chrétien. Elle leur demande de médit les nobles et lumineux enseignements que Souverain Pontife leur a maintes fois prod gués, et, en ces derniers mois, d'une maniè pressante, directe et précise. Elle est le témo ému des ascensions spirituelles que beaucou de jeunes foyers réalisent d'année en ann pour fortifier leur amour par le sacrifice d moi égoïste, une discipline de vie, les exigenc de la loi morale. Elle met en eux l'une de s plus fermes espérances pour la restaurati chrétienne de la patrie. Alors que to s'acharne à détruire la famille, ce sont eux q la sauvent.

Pour cette œuvre de reconstruction fam liale, la hiérarchie met sa confiance dans l mouvements d'Action catholique générale spécialisée. Elle affirme qu'ils sont aujourd'h plus que jamais nécessaires.

L'UNITÉ DANS L'ÉGLISE

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr FELTIN, archevêque de Paris

Les fidèles, au cours de la messe solennelle, ont l'occasion d'affirmer, en chantant le Credo, *cet article de leur foi : l'unité de l'Eglise. Cette* unité *leur impose des devoirs. C'est à un examen de conscience sur ce point que l'archevêque de Paris convie les chrétiens de son diocèse dans sa dernière lettre pastorale que nous reproduisons intégralement d'après* la Semaine Religieuse de Paris *du* 23 *février et du* 8 *mars* (1) :

MES FRÈRES,

L'an dernier, vous parlant du « Sens de l'Eglise », je vous annonçais que je reviendrais sur le thème de son unité. Cette année, je le fais, pour tenir ma parole, mais aussi, avec le sentiment de répondre à un appel de ma conscience devant un état de fait toujours plus actuel.

De quoi s'agit-il ?

De *faire* l'unité de l'Eglise ? Non, car nous en sommes incapables : Jésus-Christ, et lui seul, l'a faite, une fois pour toutes, en rassemblant l'immense famille de ses disciples dans une société de grâce et d'amour.

Et, d'ailleurs, à quelle époque cette unité fut-elle aussi manifeste qu'aujourd'hui ? Le même *Credo* est chanté, accepté, vécu, partout, et par tous ; la papauté est respectée, admirée ; le Pape est visité, consulté, écouté, de toutes les parties du monde. Les règles de l'Eglise ont une portée universelle ; la liturgie, les sacrements permettent à chaque fidèle de se trouver partout chez lui, lorsqu'il descend du train, du bateau, de l'avion. Partout des évêques, des prêtres, des religieux, participant au même sacerdoce et travaillant avec les laïques le champ d'un même apostolat. Congrès eucharistiques, organismes internationaux, clergé indigène, cardinaux de toutes nations, que manque-t-il donc à l'unité de l'Eglise catholique ?

Rien pour elle-même ; beaucoup, pour nous, qui avons pour tâche de l'exprimer et de la vivre. En effet, suffit-il de suivre en tous points du globe la même messe, de recevoir la même absolution, la même Hostie, pour être des catholiques unis ? Autant dire que tous les Français s'entendent, sous prétexte qu'ils parlent la même langue, chantent le même hymne national, emploient la même monnaie. L'union suppose bien autre chose !

Une unité à retrouver.

Ce qui manque à l'unité dans l'Eglise, c'est avant tout une dimension : *la dimension « horizontale »*. Je veux dire par là que ce n'est pas assez adhérer, individuellement, au Chef, à la Tête de l'Eglise, c'est-à-dire au Christ, ni même à son corps sans distinction. Il faut, en outre, se sentir et se vouloir *solidaires* des autres catholiques, nos frères ; s'associer, s'unir à eux directement. L'unité catholique « horizontale » est celle qui se manifeste par des échanges mutuels et des rapports d'amitié vraie. Or, ce n'est pas, en général, ce qui se passe. Les catholiques vivent, chacun pour soi, leur foi commune ; ils ne la partagent pas assez. Ils se rattachent à l'Eglise par leurs prêtres, leurs évêques, le Pape, en qui ils sentent vraiment le « Père commun » ; mais, rentrés chez eux, ils retombent dans leur vie cloisonnée, dans leur indifférence tranquille à l'égard de leurs frères.

Cet « isolationnisme », comme on dit de nos jours, revêt deux degrés.

Au plan national — et pour ne parler que de la *France*, — nous constatons tous la *division des catholiques* et le malaise qu'entretiennent leurs oppositions, leurs querelles. La liberté de pensée et d'expression est un grand bien ; mais notre individualisme impénitent la transforme vite en sectarisme. Et nous donnons journellement à nos frères incroyants le spectacle — qui les étonne et les déroute — de nos brisures sans charité.

Au plan mondial, nous assistons, depuis la fin du XV[e] siècle, avec l'avènement des Etats modernes souverains, à ce qu'on pourrait appeler *le phénomène des « Eglises nationales »*. En employant ce terme, je m'empresse de préciser qu'il ne s'agit absolument pas d'Eglises dans l'Eglise, comme autant d'Etats dans l'Etat ! Leur incorporation à l'Eglise romaine n'est pas en question. Chacune d'elles vit le même christianisme et participe également au même Corps mystique. Mais, chacune d'elles, aussi — et c'est là le mal, — reste enfermée sur elle-même, sans presque communiquer avec les autres communautés catholiques, au-delà des frontières. D'où une ignorance réciproque qui entraîne méfiances ou hostilités, critiques larvées ou anathèmes virulents.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Nous avons à retrouver une unité perdue. Mais au-delà de cette nostalgie du passé, l'unité des catholiques se trouve posée, de nos jours, comme un urgent impératif, par la marche même de l'histoire. Que nous le voulions ou non, le monde va vers son unité. Pour la première fois, le genre humain devient une réalité sociologique, de plus en plus consciente d'elle-même. Les chrétiens commencent à s'en rendre compte. Ils ont à participer à une unité qui reste à faire. Ils comprennent, d'une part que cette unité de civilisation, ou au moins de technique, pose en termes nouveaux l'unité dans l'Eglise ; d'autre part, que celle-ci a un rôle à jouer dans ce monde qui se fait un, un rôle qu'il faudrait définir. Mais, pour ne pas retenir trop longtemps votre attention, je m'en tiendrai au premier point : à l'unité dans l'Eglise.

I. — La désunion des catholiques.

La première unité déchirée est, évidemment, celle des *chrétiens séparés.* Un réel effort de prière et d'intérêt intellectuel cordial se manifeste pour ce grave problème, en particulier, chaque année, en janvier, pendant la Semaine pour l'Unité. J'appuie de tout mon pouvoir cette grande cause. Mais elle ne rentre pas dans mon sujet présent, qui se borne aux seuls catholiques.

(1) Nous reproduisons ce texte avec ses titres et sous-titres, avec l'autorisation de l'archevêché.

Ainsi limitée la question peut se résumer comme suit :

Il y a une désunion réelle entre les catholiques.

A cette désunion, on propose de fausses conceptions de l'unité.

Le remède consiste dans un retour aux fondements théologiques et historiques de l'unité.

Depuis l'Action catholique, et grâce à elle, les catholiques sont partout : ouvriers, médecins, cultivateurs, commerçants, universitaires, hommes d'Etat, etc. Ils sont donnés, généreusement, à leurs milieux de vie respectifs, pour mieux y témoigner de l'Evangile. Mais ces milieux ont, au plan social, économique, culturel, des contours marqués, souvent des oppositions certaines. La difficulté commence avec ce fait que ces luttes internes mettent face à face des catholiques ; et — ce qui complique tout — ceux-ci entendent, de part et d'autre, chercher dans leur foi la justification de leurs antagonismes.

Ceux-ci vont des simples querelles de mots aux batailles pour la vie. Des deux côtés s'affirme hautement la fidélité à l'Eglise, ce qui confère bien à ces luttes leur caractère de guerres intestines. Mais, cela sauf, on se divise à propos de tout : liturgie, apostolat, théologie, morale sociale, spiritualité, art sacré. Eternelle querelle des « Anciens et des Modernes » ? Sans doute, mais aussi résultat inconscient de l'hérédité familiale, des habitudes acquises, du milieu de travail ou de vie, du tempérament personnel. De là inquiétude ou découragement chez les chrétiens engagés ; incertitude et désarroi chez nombre de fidèles ; chez quelques autres, révolte ou crise, ouverte ou silencieuse. Est-ce vraiment là l'unité voulue par le Christ ?

II. — Deux solutions inacceptables.

A cet état de tension ou d'hostilité pénible, on propose deux solutions également inacceptables parce qu'elles se fondent, chacune, sur une fausse conception de l'unité catholique.

Unité verbale ou de compromis.

La première voit dans ces divisions quelque chose de parfaitement normal. L'Eglise recouvre, en effet, des hommes et des problèmes infiniment variés. L'unité de l'Eglise consiste en sa faculté de les englober tous sous une même rubrique, un peu comme un collectionneur range dans ses vitrines des échantillons dissemblables. Sans doute, trouve-t-on regrettable que ces discordes sacrifient la charité ; mais avec un peu de bonne volonté et de largeur d'idées, on peut et on doit arriver entre catholiques, sinon à une concorde parfaite, du moins à une paix de compromission.

Le malheur veut que certains l'ont ainsi compris. Ils continuent à se dire et à se croire des fidèles parce qu'ils n'ont pas rompu avec la communauté des croyants. Ils estiment avoir ainsi le droit de penser ce qu'ils veulent et d'agir à leur guise hormis le péché. Chez certains, cela va très loin. Petit à petit, ils introduisent, sous cette étiquette commune, des réalités incompatibles avec les principes chrétiens. Et quand ils s'en aperçoivent, ou bien ils éprouvent beaucoup de peine à regagner le terrain perdu, ou bien il est trop tard et ils se réveillent, après un lent et imperceptible glissement, adeptes d'une autre « Eglise » et spécialement d'un système du monde qui ne se présente pas seulement comme une doctrine, mais comme un tout social et une contrefaçon, séduisante d'aspect, de l'unique peuple de Dieu.

Mais, pourquoi mes frères, cette désaffectio à l'égard de l'Eglise ? Comment ce lent travai de sape a-t-il pu ainsi déchirer une âme en deux d'un côté, l'Eglise de son Baptême, avec laquell on garde un lien juridique et une fidélité « offi cielle », de l'autre, « l'Eglise du cœur », celle o l'on respire, où l'on se sent mieux chez soi ?

Pourquoi ? Par manque de convictions vigou reuses, à coup sûr ; mais aussi, par manqu d'amour et de compréhension de la part du milie catholique. Vingt fois, cent fois, certains de no frères nous ont exposé leurs problèmes, leur sor et leurs options tragiques, leurs impasses de pensé et d'action. Qu'avons-nous fait ? Les avons-nou écoutés, compris ? La frontière de l'Eglise n'a-t-ell pas coïncidé, quelquefois, pour eux, avec celle d notre cœur ? Non pas, sans doute, que nous devion renoncer à l'intransigeance de notre foi et à notr adhésion sans réserve au magistère de l'Eglise sous prétexte de leur faire du bien : ce serai au contraire leur rendre le plus mauvais servic et favoriser chez eux le schisme que nous voulion précisément éviter. Mais, au plan de la charité, s' y a des sectaires et des aigris, dans l'Eglise, n'est ce pas, souvent, par suite d'une aigreur et d'u sectarisme opposés ? Toute secte engendre so contraire et toute intransigeance non fondée un raideur symétrique. Il n'y aurait sans doute pa autant de sympathies à l'égard de certains cou rants, communautés, sectes et sociétés secrètes, qu se multiplient de nos jours, si d'anciens fils d l'Eglise n'allaient y chercher — en vain, du rest — ce qu'ils ne trouvèrent pas, d'emblée, chez leur frères en Jésus-Christ.

Unité bloc, ou de dictature.

Certains, en effet, entendent à contresens l'unit catholique. Ils voudraient l'imposer de façon di tatoriale à tous, de la même façon. Et cela, e tous domaines. *Unité de doctrine ?* Rien à dir bien au contraire, tant qu'il s'agit de la foi. Ma pour eux, tout est de foi, et, entre tout, leur op nion personnelle. Ces absolutistes belliqueux o habiles se croiraient facilement investis d'une mis sion de sécurité et d'orthodoxie dans l'Eglise d Dieu. Quoi de plus contraire à l'authentique unit que ce nivellement sans mandat ? « Il n'y a rie au monde, écrivait Lacordaire, que les gens d bien doivent plus éviter que de transformer e erreurs damnables des opinions libres. Il faut trait des opinons comme des opinions et ne pas se pos devant elles comme un Concile devant des héré tiques. » (1)

La même remarque vaudrait pour *l'unité d'actio* que préconisent certains chrétiens, sans voir à qu despotisme étouffant aboutiraient ces injonctions un latérales; à quelles impasses pratiques; à quelle nég tion des inspirations multiformes de l'Esprit-Sain

Au fond, ni les uns ni les autres ne rende compte de l'unité catholique : les premiers en fo un simple mot, lourd d'équivoques ; les second un moule rigide, incapable d'universalité.

II . — Fondements de la véritable unit

La vérité veut qu'on associe les deux aspects on ne peut le faire qu'en se référant à l'ens gnement de l'Ecriture et de la Tradition qui no

(1) Lettre à M. de Falloux, 7. 10. 1848.

présentent l'unité de l'Eglise comme un mystère de grâce et de charité.

La charité ! Ce mot ne vient pas ici comme une recette, mais comme la solution. Le tort des antagonismes irréconciliables est de se placer sur un plan purement humain, et de rechercher la paix entre les cœurs et les esprits par des mesures « politiques » : dictature ou concordats. Erreur d'optique. L'unité des catholiques entre eux est bien autre chose. Elle est une *réalité mystique,* un don gratuit, une opération invisible de Dieu.

Qu'ils soient un.

Ouvrons brièvement saint Jean et saint Paul. Ils ont recueilli et commenté les paroles suprêmes du Christ. La leçon est formelle : à la fois prière à Dieu et commandement pour nous : « Père qu'ils ne fassent qu'un. » Mais, précise Notre-Seigneur, « qu'ils ne fassent qu'un *comme nous... ;* comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi » (1). Nous sommes bien loin d'une unité de « collection », d'un pur rassemblement social. Nous sommes unis d'une façon absolument unique et inconnue sur terre ; d'une façon mystérieuse, que ni notre expérience de la vie en société, ni notre volonté réciproque, ni un décret humain ne parviendraient jamais à réaliser. « Ce n'est pas la Loi qui a rassemblé l'Eglise, mais la foi de Dieu », exprime saint Ambroise. Ce n'est donc pas assez de dire que nous sommes « un seul troupeau sous un seul pasteur » (2). Il faut aller, comme nous l'a révélé le Christ, jusqu'au mystère — et au plus haut de tous : l'union des trois personnes divines dans la Sainte Trinité. Dès lors, notre amour n'est plus seulement fraternel : nous devons, pour ainsi dire, accueillir tous les autres en nous, et nous, vivre au plus profond d'eux-mêmes : à l'image du Père qui vit dans le Fils et du Fils qui vit dans son Père, dans l'union du Saint-Esprit.

Membres du Corps.

Tout ceci, qui vous paraît bien abstrait, mes frères, le paraissait sûrement aussi aux auditeurs de saint Paul, puisque cet apôtre, si profond, mais si psychologue, a dû prendre une comparaison, qu'il faut d'ailleurs accepter comme une réalité, et non comme une pure image ou un impossible idéal. Cette comparaison est celle du corps humain. « Nous sommes *un seul corps dans le Christ,* écrit-il aux Romains (3). Il en est la tête, et nous, les membres. » (4) Toujours cette insistance : pas une unité de foule, mais une unité de *vie,* l'unité d'un organisme. Une seule vie : celle de Dieu, découlant du chef dans le corps ; une seule vie dans les membres (saint Paul dirait sans doute aujourd'hui : dans les cellules), même les plus différenciés. Cette vie commune, à laquelle nous naissons au Baptême, se manifeste par l'unité de nourriture : un seul pain ; par l'unité de pensée : une seule foi ; par l'unité de destinée : une seule espérance (5). Nous ne sommes pas seulement en union : nous sommes « un », affirme saint Paul (6).

(1) *Joan.*, XVII, 11 ; XVII, 21.
(2) *Joan.*, X, 16.
(3) *Rom.*, XII, 5.
(4) *I Cor.*, XII, 12-20.
(5) *I Cor.*, X, 17.
(6) Col. VIII, 28.

Unité donnée, unité à faire.

Voilà l'unité profonde, indestructible, définitive de l'Eglise. Elle est *donnée d'en haut,* gratuitement, et entretenue à chaque minute de l'histoire par le Christ et par l'Esprit-Saint. Mais, en même temps, et sans contradiction — du moins à nos yeux de croyants, — cette unité suppose notre collaboration, nos efforts « d'en bas ». Comme l'Eglise, elle est à la fois du ciel et de la terre. Elle vient de Dieu, mais il veut qu'on la lui demande, par une prière. A la Cène, le Christ supplie son Père de la réaliser entre nous. Nos schismes ne peuvent pas détruire cette unité dans sa consistance divine ; mais nos divisions, nos péchés, peuvent l'amoindrir, la déchirer, dans sa manifestation visible. Il dépend donc de nous, catholiques, pour une part, que l'Eglise soit une ou qu'elle ne le soit pas ; qu'elle soit un témoignage de l'amour ou un scandale aux yeux des hommes.

Quand on vous parle de la communion des saints, vous pensez ordinairement, mes frères, à l'intercommunication des mérites, des prières. Et vous avez raison ! Mais avez-vous songé à cette solidarité plus profonde qui en est le fondement théologique et qui s'appelle votre solidarité foncière de *membres du Christ ?* Plus vous serez liés au Christ par l'état de grâce et par l'amour, plus vous serez liés à vos frères et plus vous les lierez entre eux. L'unité dans l'Eglise est une *communion de vivants :* l'adhésion consciente et libre d'un vivant à une communauté de vivants. Elle est donc une unité qui se gagne ou se perd, qui s'entretient, qui s'accroît ou qui meurt — en nous, du moins. Notre communion à l'Eglise est un acte humain et non le seul effet automatique d'une inscription sur un registre de Baptême ; elle relève de nos *volontés,* et non de nos opinions ou de nos sympathies. Comme le chante la liturgie, c'est une *unité d'amour : « Congregavit nos in unum Christi amor. »*

Vous comprendrez mieux, dès lors, pourquoi saint Paul insiste tant sur notre union au Christ pour obtenir la concorde entre nous. Comme on l'a bien dit : « Les chrétiens forment un corps, parce qu'ils sont le corps du Christ, le corps dont le Christ est la tête... Ce lien tranché, tout se disjoint, s'éparpille, comme un corps décapité se décompose et se dissout. » (1)

En insistant sur ces fondements théologiques de l'unité — auxquels il faudrait en ajouter d'autres — j'ai voulu, mes frères, vous indiquer le principe de solution. Il réside dans un retour aux sources. Tant qu'un effort *spirituel* n'aura pas été fait, *par chacun,* dans l'intime et le meilleur de son âme, il y aura une façade ou un palliatif d'union, mais il n'y aura pas d'unité. L'expérience en donne, du reste, la contre-épreuve, aussi bien au plan paroissial qu'au plan international : chaque fois que des catholiques se réunissent, après avoir prié, pour se parler, se comprendre, chercher *en commun,* les barrières tombent ; au lieu de se vouloir ennemis, ils se perçoivent complémentaires. Et si les problèmes demeurent, qui peuvent les amener à se trouver légitimement antagonistes, ce n'est plus au plan de l'Eglise et au détriment de l'unité, mais au plan de la cité temporelle, et au seul risque de ses options.

La mise en pratique de ce programme, mes

(1) P. DE MONTCHEUIL, *Leçons sur le Christ,* p. 114.

frères, requiert une double série de moyens : des qualités personnelles et un statut d'application.

Les vertus de l'union.

Au premier rang des qualités personnelles, il faut placer un *effort du cœur :* le « *sens de l'autre* ». Non seulement l'aimer, mais tout faire pour le comprendre, pour l'excuser si l'écorce est rude, lui pardonner s'il s'est mis en tort et, en tout cas, prier pour lui. Il y faudra aussi un *effort d'intelligence.* Très souvent, l'unité est rompue par la carence ou le mauvais usage de cette faculté : on vit en « mésintelligence ». Il faut, pour s'entendre, beaucoup de lucidité dans la position des problèmes, de sang-froid dans leur examen, d'objectivité dans l'information. A ce point de vue, les désastres psychiques que créent tant de journaux à manchettes énormes, tant de « slogans » réitérés par la radio sont immenses. Il y a une psychose généralisée de l'information. Un retour au calme s'impose, de toute nécessité, appuyé sur une documentation sérieuse et aussi impartiale que possible, donnant beaucoup plus de chances à la décision prise d'être efficace et juste. Le *sens du réel* est l'un des garants de l'union.

La volonté, enfin, sera bien nécessaire pour éviter des ruptures dues à l'énervement ; pour attendre avec patience, persévérer sans se lasser, entreprendre sans illusion et, en cas d'échec, recommencer. Le *sens de la durée* est à la base de l'unité.

Et, au-dessus de lui, *l'humilité* qui fait trop souvent défaut, dans certaines prises de positions spectaculaires, ou dans certains refus de se laisser convaincre. Les authentiques novateurs ne recherchent pas la publicité ; ils n'imposent pas de réformes : ils proposent modestement des tentatives de solutions.

L'ouverture de l'âme.

A ces vertus méritoires devra s'ajouter une ouverture, une respiration de l'âme accordée aux grands rythmes de la vie de l'Eglise et reprenant une confiance heureuse dans l'avenir de son exceptionnelle histoire, et dans les promesses faites par Jésus-Christ à son Eglise, immense famille, « répandue et communiquée » (1) sur toute la terre.

Cette contemplation de « l'Eglise totale » suffira souvent à dissiper des querelles mesquines. La plupart du temps, celles-ci se déclenchent par ce qu'un aspect particulier est érigé en tout. Les problèmes immédiats sont aussi les plus humainement ressentis. Il faut gagner une certaine altitude, pour dominer les factions partisanes, pour situer et résoudre les conflits dans la ligne du bien commun de l'Eglise. *Le sens de l'universel* est nécessaire à l'unité. Il entretient une fierté chrétienne qui n'a rien de commun avec l'orgueil et substituera à l'esprit de clocher, « l'esprit de corps » — l'esprit du Corps mystique.

Beaucoup sera déjà réalisé, lorsqu'on aura exploité les liens à la fois les plus officiels et les plus personnels de la vie chrétienne : prière, sacrements, liturgie. On trouvera également un gage puissant d'unité et d'orthodoxie dans la soumission unanime et filiale à l'autorité commune, au Pape, aux évêques et aux prêtres, leurs délégués.

(1) BOSSUET. Lettre 28.

Un statut de l'unité.

Mais des dispositions personnelles ne suffisen pas. Elles appellent, comme complément, u minimum de méthode, d'organisation. On pourrai appeler cela le « statut d'application » de la con signe d'unité adressée par l'Eglise à ses fils.

Ce « directoire » trouverait sa formule de dépar dans l'affirmation classique de saint Cyprien : « I est permis — les droits de l'unité étant sauve gardés — de se comporter diversement » et, plu nettement encore, dans l'adage traditionnel ins piré de saint Augustin : « *In necessariis, unitas in dubiis, libertas ; in omnibus, caritas.* » Ce qu peut s'exprimer ainsi : « Dans les matières d'obli gation, l'unité ; dans les questions controversées la liberté ; dans tous les cas, la charité. »

Première règle : l'unité totale n'est possible e obligatoire qu'en stricte matière de foi et de dis cipline. Pourquoi ? Parce que, pour l'action, chaqu famille, chaque groupement d'hommes ou d femmes ajoute quelque chose en propre à l'Evan gile, ne serait-ce que son interprétation. On n peut pas passer directement (sauf exceptions) de conseils du Christ à leur traduction *identique pa tous les catholiques.* Les conditions, les tempéra ments, les vocations ne sont pas les mêmes : leu diversité appelle de soi non pas l'*identité d'actio* ou *de pensée,* mais une *union* complémentaire, un « unité analogique », diraient les philosophes.

Il appartient donc à l'Eglise, et à elle seule, d délimiter et d'imposer les vérités religieuses intan gibles et les règles morales et canoniques qui so obligatoires pour tous, sous peine de schisme o d'hérésie. Ces vérités ne sont pas nombreuse Elles tiennent toutes dans le catéchisme, pour leu énoncé, sinon pour leur commentaire et le déta de leur application.

Nul n'a donc le droit d'introduire, comme véri de foi ou comme loi entraînant le ralliement un nime de tous les catholiques, ce que l'Eglise n pas jugé bon de leur imposer.

Deuxième règle : liberté dans les domaines o l'Eglise elle-même a introduit le pluralisme. Lo d'être une monstrueuse « machine à penser », q dicterait à toutes les consciences, pour les asserv en les rendant uniformes, les maximes ou imp ratifs de parti d'une « doctrine d'Etat », elle n cessé, par l'entremise de son magistère, d'a prouver et de susciter les initiatives diverses q font la richesse de son pratrimoine séculaire l'allégement joyeux des chrétiens. Ainsi — ent beaucoup d'autres exemples — laisse-t-elle u large marge de liberté aux écoles de pensée, à l'i térieur de la foi (1) ; à la recherche scientifiqu en matière profane, comme Pie XII le rappela naguère (2) ; aux formes d'art, de civilisation d multiples pays qu'elle atteint ; aux dévotions p vées ; aux familles religieuses, etc. Vous sav l'immense variété des spiritualités et des types sainteté catholiques. Quant aux rites liturgiqu reconnus, ils sont si nombreux qu'il vous faudra — à Paris seulement — plusieurs dimanches po assister à tous.

Loin d'être un nivellement appauvrissant, l'uni catholique est une unité de richesse et de plénitud

Troisième règle : dans les domaines où l'Egli ne s'est pas prononcée, l'unité des catholiques pe

(1) Cf. Encycl. *Orientalis Ecclesiae decus* du 9 avril 194
(2) Discours au Congrès de *Pax Romana,* août 1950. Encycl. *Humani Generis.*

et doit rester pluraliste, mais à certaines conditions. Certains chrétiens, très souvent les plus généreux, appliqueraient parfois d'une façon trop littérale le mot de saint Augustin : « Aime et fais ce que tu veux ! » Ce pluralisme sans frein finirait par recouvrir un repaire d'équivoques, une officine de schismes et d'hérésies possibles. La critique, surtout continuelle, est négative. Elle finit par tuer ce qu'elle voulait réformer. Il y a un degré d'humilité, de compétence, de bon sens, à garder, si l'on veut éviter que les rénovations ne tournent en bavardages et les réformes légitimes en révolutions. Seul un « pluralisme mitigé » sauvegardera l'unité. Mais il ne conservera sa mesure que s'il est soutenu et guidé par quelques principes à suivre pour maintenir entre les positions des catholiques une valeur d'équilibre compensateur et une fécondité stimulante dans l'Eglise.

Tout d'abord, une liaison constante, loyale, filiale, avec la hiérarchie. Pesez les trois mots : ils représentent un programme à suivre, par chaque catholique, dans le déroulement quotidien de sa vie de foi et de son action. Ils constituent aussi une garantie d'unité et d'orthodoxie, dans l'extrême diversité des opinions et des options contemporaines. Ils assurent, enfin, à l'apostolat son efficacité. Son efficacité immédiate, parce que la coordination existant à tout moment n'a pas besoin de circonstances exceptionnelles pour s'établir, au prix de retards préjudiciables ; son efficacité différée, parce que des initiatives — dont on accepte de faire le sacrifice à un moment donné, la hiérarchie régulièrement informée les trouvant prématurées, — donnent tout leur fruit, un peu plus tard, quand elles sont estimées opportunes. L'obéissance est infiniment plus facile dans un climat ainsi établi de contacts fréquents, de loyauté confiante entre les fidèles et leurs pasteurs, et l'unité s'en trouve pratiquement assurée.

Ensuite, le dialogue, qui remplace les suspicions réciproques par l'estime, la joie, l'amitié. Il doit s'instaurer d'individu à individu, de mouvement à mouvement, de groupe à groupe.

Enfin, vous appliquerez à vos divergences les techniques mêmes que préconise l'Eglise pour mettre la guerre hors la loi : le « désarmement mutuel » des consciences et des procédés, qu'il ne vous est pas interdit de vouloir également « progressif » et « contrôlé » ; l'interdiction de certaines armes, qui jouent dans les conflits de tendances le même rôle de désintégration que l'arme atomique dans la stratégie moderne : calomnie, haine, délations, lettres ou libelles anonymes ; enfin, le recours aux arbitrages : que de fois s'apaiserait une querelle entre catholiques s'ils avaient la simplicité et la loyauté d'y recourir !

Ce « statut du pluralisme » entre catholiques n'est pas un Code écrit. Mais il a fait ses preuves quand il a été suivi. Il montre que l'unité dans l'Eglise n'est pas un alignement inerte, mais une harmonie vivante, que l'unité des uns dépend de l'unité des autres et que les chrétiens, quand ils conjuguent fraternellement leurs forces, peuvent beaucoup pour « édifier » l'Eglise (1).

L'unité supranationale.

Edifier l'Eglise ! Peut-être, mes frères, aviez-vous perdu de vue cette vraie dimension de l'unité, tandis que je tentais d'éclairer votre attitude au plan local ou, tout au plus, national, où elle se manifeste d'ordinaire. Pourtant, il est impossible de vouloir l'unité ici sans la vouloir partout. Car notre Eglise est universelle et un chrétien qui limiterait son union à quelques-uns ne participerait pas vraiment à l'unité de l'Eglise. Sans doute, les principes que je viens de vous recommander pour nos divisions entre catholiques de France s'appliquent-ils aussi, et déjà, à l'ordre catholique international. Mais comment vous faire saisir ce nouveau problème, sans le poser en termes historiques, sans faire retour aux sources de la tradition par une comparaison entre la situation présente des peuples chrétiens et celle des communautés primitives ?

Des peuples catholiques, ayant un long passé commun ou des minorités catholiques appartenant à des pays non chrétiens, vivent leur christianisme à l'intérieur de leurs frontières, comme si rien ne les liait à leurs frères des autres pays.

Un cloisonnement à déplorer.

Le premier signe de ce cloisonnement, scandaleux pour notre foi, est *l'ignorance mutuelle.* On ne se connaît pas, on ne s'intéresse pas à la vie des catholiques étrangers — et ceux-ci rendent bien la pareille. Le clergé et les fidèles communiquent invisiblement, et une fois pour toutes, avec les catholiques du monde entier ; mais ils ne se fréquentent pas, ne se rendent pas visite, n'échangent ni leurs livres ni leur « folklore » chrétien. On donne bien une aumône, des vêtements, une fois ou l'autre, pour des sinistrés lointains, mais sans établir de corrélation entre ce geste et le symbolisme profond qu'il pourrait revêtir de « membres du Corps » qui compatissent et s'entraident.

Second signe : *les antipathies et les préjugés.* Au lieu de s'informer, de chercher à comprendre, on décrète, d'autorité, que tel pays catholique est réactionnaire, tel autre égoïste, tel autre révolutionnaire. Ni discrimination ni pitié : c'est la condamnation massive, l'exclusion par catégories toutes faites — et sans appel ! Réaction pour le moins légère ; un minimum d'information, un seul voyage dans le pays incriminé, la lecture d'une ou deux traductions de ses ouvrages typiques auraient peut-être suffi à changer le préjugé en sympathie. Mais on aime mieux juger des autres en fonction de soi, et décréter préférables pour tous les autres peuples chrétiens les méthodes apostoliques et le climat spirituel qu'on connaît chez soi. Le résultat ne se fait pas attendre : susceptibilités et rejet massif d'un apport qui eût été enrichissant si son refus eût été moins totalitaire. L'unité n'a rien à voir et rien à gagner avec cette prétention d'un seul à se faire la règle de tous.

Tels sont les faits. Il va de soi que, sous cette présentation élémentaire, ils ne traduisent pas exactement — et c'est heureux — toute la réalité. Bien des signes contraires seraient, en effet, à invoquer, dans le sens d'une intercommunication des catholiques. Mais c'est encore seulement une ébauche — et si timide — qu'il faut maintenir notre consigne d'ensemble : rétablir, par tous les moyens, les ponts coupés avec nos frères.

Plus vous le ferez, du reste, plus vous vous convaincrez du rôle providentiel que jouent les différentes communautés, nationales ou ethniques, dans l'Eglise de Dieu. Ce qui est à condamner et à proscrire, c'est le particularisme chauvin, qui

(1) *Ephès.*, II, 20-22.

opère en elle les même ravages que le nationalisme clos au plan de la politique mondiale. Par contre, il est sain et normal que chaque baptisé trouve, dans sa marche vers Dieu, une communauté intermédiaire, comme sa patrie, qui est davantage à taille humaine. L'Eglise l'a bien vu, qui a divisé ses fidèles en diocèses, en paroisses. La communauté géographique, historique, linguistique, spirituelle que forme chaque nation a sa fonction à remplir, même au sein de l'Eglise, dont Pie XII nous rappelait le caractère supranational. Le mal n'est donc pas dans le fait des particularismes, mais dans le fait qu'ils ne jouent pas activement leur rôle. Ils restent juxtaposés, alors qu'ils devraient être complémentaires, au sein d'une symphonie. Une véritable révolution se sera opérée dans le monde lorsque les catholiques des différentes nations auront compris ce que l'unité totale attend d'eux, et ce qu'ils recevront à leur tour de cette unité élargie.

Deux leçons de l'histoire.

L'histoire des communautés primitives puis celle de la chrétienté encouragent pleinement cet espoir.

L'unité catholique des premiers siècles.

Nous y voyons, avant tout, des communautés locales, dispersées sur les itinéraires des apôtres. L'unité de l'Eglise se réalise d'abord à ce plan restreint. Le signe de l'orthodoxie, parmi les schismes qui déjà se consomment, est la « communion » au groupe des chrétiens. On n'est « du Christ » que si l'on est « de l'Eglise », et de l'évêque reconnu par elle.

Mais, en même temps, chacune de ces communautés ainsi étroitement soudées éprouve le besoin psychologique et vital de se sentir en union avec toutes les autres « Eglises ». Elles s'écrivent entre elles. « Les serviteurs de Jésus-Christ habitant Lyon et Vienne souhaitent à leurs frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi en la Rédemption et la même espérance, paix, grâce et salut. » Des Gaules à l'Asie ! Mesurez-vous, mes frères, la leçon que nous donnent, à nous qui disposons de tous les modes de rencontre et d'information, ces disciples séparés par tant de lieues et de périls !

Le lien de l'épiscopat.

Les évêques donnent l'exemple. Ils s'adressent des « lettres d'union », à l'occasion de leur consécration épiscopale, d'une persécution, d'un événement notable. Ils échangent collectes et secours, sollicitent l'intervention d'une Eglise en faveur d'une autre, pour l'aider à rester dans l'unité. Celle-ci est leur thème continu : « Supportez tout plutôt que de diviser l'Eglise de Dieu, écrit Denys, évêque d'Alexandrie, à Novatien. Quelle gloire que d'être un martyr pour sauver l'unité !... »

Pour la préserver, malgré les dissidences, on multiplie les voyages, et, même, nous dit saint Irénée, on se porte mutuellement l'Eucharistie, en signe d'union de foi et d'amour.

Mais, par-dessus tout, c'est l'épiscopat qui en apparaît comme le lien essentiel et constant. « Quoique nous soyons plusieurs pasteurs, nous ne gardons qu'un seul troupeau, écrit saint Cyprien au Pape saint Etienne ; il n'y a qu'un seul épiscopat, dont les divers évêques ont leur part, mais avec l'obligation de veiller sur toute l'Eglise. » (1) Et il montre à nouveau, parlant du « collège » des évêques, que « l'épiscopat est un et indivisible » (2). Cette union, du reste, n'est pas exclusive de celle des fidèles : elle en est, au contraire, le signe spirituel et le vivant témoignage.

Quelle voie nous est tracée par ces « expansions latérales » des premières Eglises chrétiennes !

La chrétienté médiévale.

L'Eglise médiévale nous en fournit un autre exemple.

Sans tenter aucunement l'analyse de ce qu'on nomma, dès cette époque, la « chrétienté », je voudrais vous citer simplement quelques faits, montrant comment l'unité dans l'Eglise a été une réalité vécue pendant plusieurs siècles.

L'unité de foi est absolue, l'obéissance au Siège apostolique de plus en plus marquée. Le Pape est vraiment l'arbitre souverain, le Père des fidèles. Mais ce qui caractérise cette époque réside ailleurs : dans les incessantes communications qui relient entre elles les nations chrétiennes. Elles ont conscience de former un tout. Non pas par l'abdication de leur originalité respective, au profit d'un « Etat » suprême ; mais par leur appartenance commune à une même *famille de peuples*. Jamais, sans doute, le patriotisme ne fut aussi peu chauvin qu'à cette époque où, au XIIe siècle, par exemple, le siège épiscopal de Canterbury est occupé par un Italien, saint Anselme ; celui de Lincoln, par un Savoyard, saint Hugues ; celui de Chartres, par un Anglais, Jean de Salisbury, cependant que saint Bernard parcourt l'Europe et s'y fait partout comprendre en parlant le latin. Dans un autre domaine, celui de la pensée, même caractère interchangeable des maîtres et de leurs élèves. A Paris, au XIIIe siècle, l'Université confie ses chaires de théologie à un Allemand, Albert le Grand ; à un Italien, saint Thomas d'Aquin ; à un Anglais, Roger Bacon. L'Ecosse y députe Duns Scot, l'Italie, saint Bonaventure ; les Pays-Bas, Siger de Brabant, tandis que l'Angleterre se fait représenter par Alexandre de Halès et Guillaume d'Occam.

N'y a-t-il pas, mes frères, dans cette solidarité vécue, un magnifique commentaire du mot de saint Paul : « Vous faites tous un en Jésus-Christ » (3) ? Les théologiens le comprirent bien ainsi. L'un d'eux, le cardinal Cajetan, commentant la définition du schisme d'après saint Thomas d'Aquin, montrait comment la communion au Corps mystique exige un assentiment et une participation effective aux autres membres du Corps. « Entre des Eglises fort éloignées, comme celles d'Ecosse et d'Espagne, il y a plus, écrit-il, qu'une rencontre dans la foi, l'espérance, la charité, les sacrements et l'obéissance à un même chef : il y a ce lien qui unit une partie à une autre partie dans une communauté unique dont le principe régulateur n'est autre que l'Esprit-Saint. »

On pourrait multiplier les exemples de cette communication directe et cordiale des chrétiens, au-dessus de leurs frontières, à laquelle les Papes de l'époque donnèrent le beau vocable de « chrétienté », « paix chrétienne », « peuple chrétien », « amitié chrétienne ». Quelle saveur évangélique, dans ces textes officiels, et par-delà les vicissitudes inhérentes à toute histoire humaine !

(1) Saint CYPRIEN, Epist. XLVIII, 3. *De Unitate*, 5.
(2) Saint CYPRIEN, *De Unitate*, 4 et 5.
(3) *Gal.*, III, 28.

Consignes présentes pour une unité catholique supranationale.

Je ne vous ai pas rappelé cette histoire, frères, par pure curiosité, mais pour vous inciter à la vivre dans le présent. Non pas telle quelle, bien entendu : à chaque temps ses adaptations, mais dans son principe : une Eglise dont la cohésion interne réalise l'idéal de l'unité dans la diversité.

Comment, pratiquement, au XXe siècle, pouvez-vous remettre en pleine vigueur cette unité non pas mécanique, mais vivante ?

D'une façon générale, *en y croyant*. Car tout est compromis, si vous vous figurez que cette unité est une forme désuète et facultative de l'Eglise dans le passé, un rêve utopique, pour l'avenir. Tout est sauvé, au contraire, si vous *sentez* votre devoir catholique international comme un idéal à la fois transcendant et possible, inaccessible à vos seules forces et obligatoire à votre titre de baptisés.

Il s'agira, en outre, de former en vous et d'éduquer chez les autres une *conscience supranationale*, un *sens du Corps mystique*, aimé pour lui-même, mais aussi comme condition du salut du monde.

Cette transformation de votre mentalité et de votre comportement représente, au fond, une véritable révolution dans votre vie. Car ce n'est pas un vœu platonique, mais un *engagement* et une prise en charge toute nouvelle. Dans cette entreprise qui comporte un enjeu : celui de votre tranquillité, et un risque : celui de votre découragement ou de votre abandon, vous serez aidés efficacement par le mouvement « Pax Christi ».

L'effort de « Pax Christi ».

J'y reviens, parce qu'il y a là, j'en ai la conviction, une inspiration de l'Esprit-Saint. Elle se traduit par ce fait étrange qu'en l'absence à peu près totale de propagande et à partir d'une organisation encore à ses débuts, on voit surgir, à la même heure, en tous pays, aussi bien chez les évêques que chez les prêtres et chez les laïques, parmi les intellectuels comme au sein du monde ouvrier, des appels, des sympathies, des offres de travail en commun. Cette « symphonie spontanée », dont le chant s'élève, tel un murmure qui se rapproche, annonce, comme sous l'impulsion d'un chef d'orchestre invisible, un thème majeur, prêt à s'affirmer. Chrétiens, comment rester insensibles à cette mélodie qui vient d'en haut ? et comment refuser notre voix à cette harmonie qui se propose ?

Concrètement mes frères vous poursuivrez les trois buts que se propose « Pax Christi ».

Prière, d'abord, pour l'immense famille humaine menacée dans sa paix, et qui ne la trouvera vraiment que dans le Christ, dans le rassemblement final d'un seul peuple. Mais en attendant, un chemin reste à parcourir, long et rude. Le Corps mystique, comme Corps du Christ, est et restera un corps souffrant et meurtri. Pas d'unité sans rédemption.

L'union se demande, car elle est un don. Mais elle se prépare, par la réflexion et l'*étude*. Vous commencerez par approfondir, autant que vous le pourrez, la doctrine inépuisable du Corps mystique : c'est le fondement. Sa méditation vous invitera vite à connaître vos frères étrangers, à ouvrir leur histoire religieuse, à lire la vie de leurs saints, à vénérer de loin leurs sanctuaires.

Mais aussi à les visiter. Car cette connaissance mutuelle vous incitera, spontanément, à des contacts. Ceux-ci se traduiront par des échanges, pour ceux qui en ont la possibilité, ou par une correspondance régulière. Ne considérez donc pas comme une ingérence dans votre vie temporelle le conseil que je crois pouvoir vous suggérer, de vous adonner, si vous le pouvez (et en tout cas, de faciliter à vos enfants), l'étude des langues étrangères. Ce n'est pas en vain qu'on les qualifie de langues vivantes ; elles peuvent donner à notre union un plus haut degré d'existence. A côté de ces relations avec vos frères lointains, vous avez, à Paris, le privilège de rencontrer facilement des catholiques de tous pays. Depuis trente ans, existe dans la capitale une administration diocésaine des étrangers qui s'occupe de leurs besoins spirituels et qui peut vous faciliter grandement les moyens de contact et d'entraide.

Qu'une détresse survienne, enfin, dans une région lointaine, vous n'y resterez pas insensibles. Car, comme le dit saint Paul : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui. » (1) Cette aumône que vous réserverez à ces frères sera le témoignage et le sceau d'une vie partagée.

Il serait injuste de prétendre que rien de tout cela ne s'est encore accompli. Nous assistons, au contraire, actuellement, à une efflorescence de relations internationales : camps, Congrès, Universités de vacances, organismes de rapprochement, etc., ont déjà notablement bousculé les routines du « provincialisme » et de l'esprit casanier. Mais ces initiatives — qui sont loin d'être en majorité catholiques et qui ne poursuivent, chacune, qu'un objectif limité — restent encore sporadiques. Il est grand temps, mes frères, de vous rencontrer sans autre but que de vous unir et, répondant en très grand nombre à l'appel et aux réalisations du mouvement « Pax Christi », de dépasser le stade du « folklore ». L'unité de l'Eglise requiert la prière et la connaissance réciproques : mais elle exige aussi, avec nos frères de races, de couleurs, de pays différents — chez eux ou chez nous, — des efforts concrets pour passer à l'action.

Unité dans l'Église et unité dans le monde.

Je pourrais conclure ici, mes chers diocésains, sur cette notion de l'unité interne de l'Eglise. Mais je pressens qu'une objection a pu et dû se lever en vous : cette « internationale » des catholiques, ainsi renforcée d'en haut et d'en bas, ne fait-elle pas du patrimoine de l'Eglise, en principe réservé à tous, la propriété privée des baptisés ? ou, pis encore, une société secrète ?

Je comprends votre état d'âme : vous êtes partagés entre un enthousiasme réel à l'égard de cette solidarité unique, supérieure à toutes celles de la terre, et un sentiment de mauvaise conscience, à l'idée d'abandonner, par là même, vos frères incroyants à leur sort désavantagé. S'unir, n'est-ce pas toujours au détriment de ceux qu'on n'englobe point ? Comment se poser sans s'opposer ?

Unité de l'Église, unité missionnaire.

A cette angoisse missionnaire, qui vous honore, je me dois de répondre. Il faudrait ici un développement sur l'unité des catholiques dans le monde. Cet examen dépasserait le cadre de ce message de Carême.

(1) *I Cor.*, XII, 26.

Mais je crois nécessaire et loyal de poser au moins ce problème, parce qu'il est impliqué dans le premier et pour qu'il vous soit matière à recherche et à réflexion.

Non, l'unité de l'Eglise n'est ni exclusive ni provocatrice. On l'en accuse, parce qu'on la situe, toujours, sur un plan politique, à égalité avec les autres sociétés humaines. Or, vous savez qu'il n'en est rien. L'Eglise ne fait nombre avec personne ; elle ne double aucune communauté de la terre, parce qu'elle est au-dessus de toutes. Son unité n'est pas « internationale », mais « supranationale », pas « interclasses », mais au-dessus des classes et des partis.

Elle est infiniment plus haute, elle n'existe que pour tout accueillir. L'Eglise ne se pose pas en s'opposant : elle se pose en s'offrant, en servant. Son unité n'est pas close et statique, mais dynamique et « centrifuge », tournée vers le dehors : une unité missionnaire. « Je ne prie pas seulement pour les miens, mais aussi pour ceux qui, par leur prédication, croiront en moi, pour que tous ils soient un. » (1) A ce testament sublime du Christ faisait écho, naguère, l'affirmation solennelle du Saint-Père au Consistoire de 1946 : « La supranationalité de l'Eglise n'opère pas à la manière d'un empire qui étend ses tentacules dans toutes les directions en vue d'une domination mondiale. C'est une mère de famille : elle rassemble chaque jour dans l'intimité ses fils épars dans le monde ; elle les réunit dans l'unité d'un principe divin de sa vie. » (2)

Peuple de Dieu, les catholiques sont donc simultanément les citoyens de deux patries ; mais pas de deux patries rivales. Elles ne s'opposent pas, parce qu'elles ne sont pas au même niveau.

Plus vous serez unis au Christ, à l'Eglise et, en elle, à vos frères de Baptême, plus aussi (l'expérience confirme le principe) vous serez effectivement et efficacement unis à vos frères sur les chantiers humains. Pour être ouvert sans danger, il faut être consistant sans équivoque. Dans l'unité catholique, l'extension va de pair avec la profondeur.

Que cette règle d'or soulève de sérieuses difficultés d'application, vous ne l'ignorez pas, mes frères. Vous comprenez aussi qu'on ne résoud pas, d'un trait de plume, ce problème de l'unité de l'Eglise dans un monde qui voit se constituer des groupes ethniques, religieux ou idéologiques, se prétendant, chacun, investis d'une mission de rassemblement universel. Toute la question des rapports du spirituel au temporel y est impliquée, et, en même temps, tout le christianisme. On ne réduit pas en formules — *a fortiori* en formules simples — des équations de cette nature.

Unité messianique, espérance chrétienne.

Mais ce qui n'apparaît pas à la claire raison est possible à Dieu et, à nous, par sa grâce.

La génération chrétienne à laquelle nous appartenons se trouve en face d'une tâche dont elle ne verra pas le terme, mais dont la seule amorce constitue l'une des plus lourdes responsabilités de l'histoire. Il s'agit de *réussir l'unité du monde* qui se fait, en lui donnant un sens, une valeur, une âme. Se doutent-ils, ceux qui, dans leurs laboratoires, découvrent le secret de voir, d'entendre, de parler ou d'agir à distance, qu'ils peuvent servir d'instruments au dessein providentiel et de préparation possible au rassemblement universel en Jésus-Christ ?

(1) *Jean*, XVII, 20-21.
(2) PIE XII, Discours au Consistoire, 20. 2. 1946.

Préparation possible seulement, car l'Eglise resterait une et totale même si l'humanité restait dispersée : l'unité de l'Eglise n'est pas de soi liée à l'unité du monde, et cette dernière, à son tour, demeure encore une hypothèse et un enjeu. Mais nous avons le droit, comme fils de l'Eglise et ressortissants de la terre des hommes, d'aspirer fermement à la rencontre de cette unité qui se cherche avec l'unité divine qui l'attend.

Combien d'années, combien de siècles faudra-t-il pour la coïncidence de ces deux histoires ? Nul ne le sait que Dieu. Mais ce n'est pas une petite chose que de connaître, en attendant, que les murs qui s'élèvent ou qui persistent entre les peuples, entre les hommes, sont déjà sapés et caducs. Quand nous voyons sur une carte le tracé des empires se hérisser d'interdits et de citadelles, et courir au flanc des fleuves et des monts une nouvelle et plus longue « muraille de Chine », nous répétons tristement avec le prophète : « Ils parlent de paix et il n'y a pas de paix. » (1)

Mais alors une voix s'élève, voix d'un témoin, voix d'un prophète. Ce qu'il dit vaut pour tous les temps : « Il n'y a plus ni Grecs, ni Juifs, ni esclaves, ni hommes libres. Vous qui étiez jadis éloignés, vous êtes rapprochés par le sang du Christ. Car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un. Il a renversé le mur mitoyen qui les séparait..., afin de fondre en lui-même les deux dans un seul homme nouveau, en faisant la paix et de les réconcilier l'un et l'autre en un seul corps avec Dieu. » (2)

(1) *Jér.*, VI, 14.
(2) *Ephés.*, II, 11-18.

— ***Histoire de la liberté d'enseignement en France.*** par **Louis Grimaud**. **Tome IV : *L'Empire* (1804-1814). — Vol. 14 × 22 cm., 434 pages. Librairie Rousseau et Cie ; B. Arthaud, Paris.**

L'histoire de la liberté d'enseignement en France sous le premier Empire pourrait se résumer en ces lignes : l'enseignement devenant un service d'Etat, dont l'Université impériale a le monopole, nul ne peut enseigner en dehors de l'Université ou sans son autorisation. En conséquence, la liberté d'enseigner n'existe pas légalement. Dans ce volume, l'auteur a voulu regarder vivre le monopole universitaire ; indiquer la part d'un reste de libéralisme sous un régime qui l'exclut ; marquer ce que les particuliers ont imaginé et réalisé plus ou moins dans le but d'atténuer les effets du monopole. C'est pourquoi il parle assez longuement de l'Université, de son statut primitif, de son statut définitif réalisé par le décret de 1811, dont le but est de vider les écoles privées et d'arrêter le développement des Petits Séminaires et de l'enseignement ecclésiastique. La loi de 1806, les décrets de 1808 font une place aux établissements privés autorisés (autorisation toujours révocable), et à cette époque la politique impériale montre un certain libéralisme à leur endroit. Mais l'Empire a évolué vers le despotisme et le décret de 1811 (dont l'auteur étudie les dispositions, la valeur légale et les conséquences) ne supprime pas les établissements privés, mais les réglemente et les soumet à une vigilance draconienne. En fait, le peu de liberté qui reste disparaît pratiquement. Comme ce décret était gravement préjudiciable au développement des Petits Séminaires et à la formation des séminaristes, un grand nombre d'évêques protestèrent. Mais il n'y eut pas de levées de boucliers contre le monopole. La campagne contre ce dernier, incarné par l'Université, commencera avec la Restauration. F. P.

DEVOIRS APOSTOLIQUES du chrétien dans le monde moderne

C'est le sujet que traite S. Em. le cardinal Griffin, archevêque de Westminster, dans sa lettre pastorale du 2 février, que voici (1) :

Nous avons souvent l'occasion de nous rappeler qu'aujourd'hui les forces du christianisme et du paganisme se livrent un combat mortel. Mais il y a le danger que, dans notre opposition au communisme athée de l'Est, nous, à l'Ouest, fermions nos yeux au matérialisme qui existe parmi nous. Le danger est que nous n'apprécions pas le sens vital des paroles du Christ : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi. » Aujourd'hui, on ne peut pas exagérer l'importance de vivre chrétiennement au maximum, de mener une vie en accord avec l'enseignement de Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie. Pouvons-nous dire que nous sommes avec le Christ si, n'ayant rien contre lui et contre ses disciples, nous demeurons indifférents au message du Maître divin ? Sommes-nous apathiques devant la doctrine de Celui qui fut envoyé par le Père pour sauver le monde et nous ramener à la vraie fin de notre création ?

Obligations de l'apostolat laïque.

La mission du Christ fut une mission d'enseignement et de rédemption. Il fonda l'Eglise afin que l'œuvre de la rédemption continue par la messe et les sacrements. A l'Eglise, il confia son enseignement et, lorsque ses premiers membres furent envoyés enseigner toutes les nations, ce même apostolat missionnaire fut confié à ceux qui devaient devenir leurs successeurs. Chaque chrétien doit être un apôtre et un missionnaire. Chacun est appelé par Dieu à partager son œuvre rédemptrice. A chacun est confiée la tâche d'étendre le royaume de Dieu sur la terre. Parce que nous appartenons à l'Eglise, nous sommes unis au Corps mystique du Christ et nous avons part à l'apostolat missionnaire de son Eglise.

A l'Eglise le Christ confia l'œuvre de répandre son message de par le monde. Elle doit porter à tous les peuples son enseignement et ses grâces rédemptrices. C'est donc vers l'Eglise que nous devons nous tourner pour recevoir des directives en ce qui concerne le mode de notre apostolat, et c'est dans la structure de l'Eglise que notre apostolat missionnaire doit s'accomplir.

Quelle est donc notre tâche ? Quel est le champ de notre apostolat ? S. S. le Pape, parlant aux délégués du Congrès mondial de l'apostolat des laïques l'an dernier, dit : « L'Eglise a envers tout le monde une triple mission à remplir : élever les croyants au niveau des besoins du jour ; introduire dans l'intimité salutaire et la chaleur du foyer ceux qui hésitent sur le seuil ; ramener ceux qui se sont séparés de la religion et qu'elle ne peut pas pourtant abandonner à leur destin. » Notre Saint Père expliqua que tous les membres de l'Eglise doivent partager cette noble tâche. Ceci n'est pas nouveau. Il n'est pas nouveau dans l'histoire de l'Eglise que le laïcat prenne part à l'apostolat. Mais il ne fut jamais aussi important dans le passé que le laïcat soit entraîné efficacement à sa tâche. Son apostolat doit s'accomplir comme toujours sous la direction de ceux qui ont reçu autorité de l'Eglise établie par le Christ. Il appartient aux laïques de prendre part à cet apostolat hiérarchique, et si leur rôle dépend de la hiérarchie, cela ne diminue en rien l'importance de leur tâche ou leur très réelle responsabilité.

Les raisons de l'apostolat laïque.

Bien des facteurs ont contribué à créer la situation présente, où l'accomplissement de son rôle par le laïcat a tant d'importance vitale pour l'apostolat de l'Eglise. La population du monde a monté régulièrement, et, avec la grâce de Dieu, les membres de l'Eglise sont aussi plus nombreux. Mais le nombre de prêtres dans le monde n'a pas augmenté dans les mêmes proportions. Si l'apostolat confié par le Christ doit être poursuivi, l'aide des laïques est, selon la parole du Pape, une « nécessité indispensable ». La tâche de l'Eglise est immense et les travaux quotidiens de ses prêtres augmentent chaque jour. Bien de ces travaux sont tels qu'ils ne peuvent être faits que par des prêtres, comme l'administration des sacrements et au moins le contrôle de l'instruction des convertis. Mais il est également vrai qu'il y a bien des champs d'apostolat dans lesquels l'aide des laïques doit être bienvenue et encouragée. Certes, il y a des milieux dans lesquels il est presque impossible à un prêtre de porter le message du Christ. Dans de tels milieux, le laïque catholique peut entrer et, connaissant les hommes et leurs conditions de vie, il est en excellente position pour les conduire à la vérité. Dans son Encyclique *Quadragesimo Anno*, Pie XI disait : « Pour ramener au Christ les différentes classes d'hommes qui ont renoncé à lui, nous devons trouver et former dans les rangs des laïques des auxiliaires de l'Eglise qui comprennent leur mentalité et leurs aspirations, qui savent parler à leurs cœurs dans un esprit de charité fraternelle. Sans doute, les premiers et les plus proches apôtres des travailleurs doivent être des travailleurs. Les apôtres du monde industriel et commercial doivent être des industriels et des commerçants. »

Disons clairement qu'il n'y a ni division ni concurrence dans l'apostolat de l'Eglise. Tout se rassemble dans l'apostolat hiérarchique. Tous les chrétiens partagent le travail de régénération confié à l'Eglise par son divin fondateur. L'administration des sacrements et les divers devoirs pastoraux sont confiés au clergé par les évêques. De la même autorité les laïques reçoivent leur mandat. Plus ils sont enracinés dans la charité, la doctrine et la grâce de l'Eglise, plus ils peuvent devenir efficients et pleins d'initiative.

Formation de l'apôtre laïque.

Il est évident qu'une formation adéquate de l'apostolat laïque est une nécessité vitale. L'apôtre laïque doit être rempli de l'amour du Christ de telle façon que sa charité déborde sur les hommes. Personne ne peut être un digne instrument de la grâce divine s'il n'est uni de très près à Dieu. Qui peut aimer Dieu sans éprouver un zèle brûlant de répandre les paroles du Christ dans les milieux parmi lesquels il doit accomplir son salut ?

La formation d'un vrai apôtre laïque commence dans l'éducation de l'enfant, dans la vie

(1) Traduction de *la D. C.* — Les sous-titres sont de *la D. C.*

de famille et l'école catholique. Les parents et les maîtres ont donc la grande responsabilité de voir que les enfants qui leur sont confiés grandissent avec l'amour du Christ et la vraie charité envers leur prochain. Il est vrai que bien des enfants sortent de nos écoles avec des enthousiasmes pour la foi qui ne sont jamais mis au service de l'Eglise. La liaison la plus étroite possible devrait donc être établie, non seulement entre les professeurs et les parents, mais encore entre les professeurs et le clergé paroissial. Ceci est un point que les maîtres et maîtresses, spécialement dans les internats catholiques, feraient bien de considérer.

L'apôtre laïque doit bien connaître la doctrine de l'Eglise. Nous savons que notre connaissance et notre amour de Dieu doivent grandir dans toute notre vie. C'est seulement quand notre apostolat est fermement ancré dans la connaissance des enseignements de l'Eglise que nous pouvons devenir de vrais soldats du Christ et ses instruments pour répandre sa parole. Mais par-dessus tout, c'est par la prière et la fréquentation des sacrements que notre union à Dieu est développée. Sans cette vie spirituelle, personne ne peut espérer porter le Christ aux hommes. Sans l'amour de l'Eglise et le désir de prendre part à sa liturgie, personne ne peut espérer conduire d'autres à la vérité. Que ceux qui veulent étendre le royaume de Dieu sur la terre renforcent donc leur vie sacramentelle pour en faire la base de leurs entreprises zélées.

Finalement, chaque apôtre doit être équipé de la connaissance de son champ d'action. Il doit apprendre les principes de la justice sociale, les circonstances de la vie quotidienne de ceux qu'il espère gagner au Christ. Sans cela il ne peut pas présenter les mystères de la foi de façon à ce que leur beauté soit appréciée.

Il y a le grave danger que ce champ de l'apostolat laïque soit considéré fermé à tous ceux qui ne sont pas des spécialistes ou des experts. L'apostolat laïque est ouvert à tous. En fait, notre tâche nous tend la main. Chaque apôtre doit être entraîné et préparé à porter les principes chrétiens dans la sphère même où il vit. Ceci est aussi vrai des intellectuels et des étudiants que des hommes qui sont engagés dans les professions libérales et que de la jeunesse ouvrière. Le professeur d'Université a une part à jouer dans la vie de l'Eglise aussi bien que le syndicaliste. Pour les uns, ce rôle est plus spécialisé que pour d'autres. Mais tous ont besoin du même fondement spirituel, du même procédé de formation et du même zèle brûlant de porter le Christ à leur prochain, que ce soit d'une chaire ou d'un banc de travail.

Champs divers de l'apostolat laïque.

S'il est vrai que cette formation commence dans la famille, il est vrai aussi que beaucoup doivent accomplir leur apostolat dans la famille. Par exemple, il y a peu de mères constamment occupées à leurs travaux domestiques qui aient le temps et l'occasion d'étendre leurs travaux apostoliques en dehors du cercle familial pour lequel elles travaillent tant. Il est vrai aussi que pour bien des laïques les activités missionnaires ne s'étendront pas plus loin que les limites de la paroisse. Mais sous la direction de leur clergé paroissial ils sont capables de faire beaucoup pour aider l'œuvre de l'Eglise. Aucune armée ne comprend que des généraux, et c'est dans les paroisses que l'on trouvera les vrais soldats du Christ s'occupant humblement et tranquillement aux affaires de leur Père.

Quelques-uns, cependant, sont appelés à des activités plus étendues. Membres de sociétés ou d'organisations catholiques, ils pourront porter plus loin la parole de Dieu. Nous avons constamment insisté pour que nos catholiques adhèrent à de telles organisations, dans lesquelles ils pourront travailler à leur sanctification personnelle et porter la charité du Christ à leurs frères non catholiques. Nous avons aussi encouragé à entrer dans la vie civique et publique de la communauté. Ceci est un vrai champ d'apostolat laïque. Bien formé et armé des vérités de sa foi, l'apôtre laïque pourra travailler pour les autres dans ses efforts pour obtenir un ordre social chrétien et pour améliorer les conditions de vie de ses concitoyens. Peu sont appelés à étendre leur apostolat au plan international. Mais nous devons nos sincères remerciements à ces hommes et femmes courageux qui consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs forces à promouvoir le rôle universel de l'Eglise. Plus que jamais il est nécessaire que les principes de la foi chrétienne, qui sont des sources de paix, pénètrent la conduite des affaires internationales. Ceux qui s'occupent de ces questions ont de grandes responsabilités et méritent les prières de ceux qui sont appelés à de moindres travaux.

Rôle du clergé dans l'apostolat laïque.

Nous avons insisté sur la formation de l'apôtre individuel. La responsabilité de cette formation repose sur les épaules du clergé. Dans leur soin pastoral, les prêtres veilleront à l'éducation des enfants et s'efforceront de construire la vie sacramentelle de ces jeunes apôtres, suscitant des vocations chez les uns et préparant les autres à un apostolat actif dans la carrière qu'ils choisiront. Ce travail de formation de l'individu est très important, et cela veut dire que le prêtre doit s'efforcer de connaître non seulement le caractère et la personnalité de ses paroissiens, mais aussi les conditions spéciales auxquelles les membres de son troupeau ont à faire face. C'est là un lourd fardeau. Mais le joug est doux et nous sommes sûrs que nos prêtres feront tout leur possible pour aider et encourager les laïques dans leur rôle apostolique. Ils formeront le levain dans l'Eglise. Ils sèmeront la semence qui, sous l'œil de Dieu, doit porter de nombreux fruits.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et le don du Saint-Esprit soient avec vous tous.

BERNARD, cardinal GRIFFIN,
archevêque de Westminster.

— *La charité envers Dieu*, par le R. P. ADRIEN PÉPIN. — Un vol. in-8° carré de 450 pages environ. Prix de souscription : 1 000 francs. (Ce prix sera majoré lors de la parution du livre prévue pour fin avril 1952.) Aux *Nouvelles éditions latines*, 1, rue Palatine, Paris, VIe. C. c. p. Paris 978-27.

La charité, en tous ses sens, depuis le concept étriqué d'aumône jusqu'à celui du plus séraphique amour de Dieu, a inspiré d'innombrables notations dispersées à travers de multiples ouvrages d'ascétisme et de théologie. Quiconque désirait sur ce sujet un corps de doctrine complet se trouvait devant l'impossibilité de compulser une aussi vaste bibliothèque. Le R. P. Pépin a judicieusement réuni tous ces éléments et construit une synthèse à la fois dogmatique, morale et spirituelle, aussi large que solide et puissante, « œuvre d'autant plus intéressante, écrit un théologien, que le sujet n'a jamais été traité pour lui-même et dans toute son ampleur ». Par l'étendue des questions étudiées et des documents exposés, ce volume est une *somme*, et en même temps une *anthologie* de ce qu'ont enseigné sur la charité l'Ecriture, les Pères, les théologiens, les auteurs spirituels de toutes les écoles et de tous les siècles. Il ne laisse inexplorée aucune des richesses de cette mystérieuse « amitié de Dieu et de l'homme ». De l'avis d'un bon juge, « la valeur d'enseignement de cet ouvrage est considérable ; il sera indispensable à quiconque voudra approfondir le sens chrétien de la charité ». Une étude de l'amour de soi et du prochain fera suite à ce volume.

DOSSIERS DE « LA D. C. »

Déclaration faite par M. l'abbé Gœthe au sujet de son ordination

Le fait que M. l'abbé Gœthe, ancien pasteur protestant, ait pu être ordonné prêtre catholique tout en restant dans les liens d'un mariage contracté avant sa conversion (1), *a donné lieu dans la presse à sensations à des commentaires qui ne brillaient pas toujours par leur objectivité ; devant cet état de choses, M. l'abbé Goethe a jugé utile de faire la déclaration suivante qu'a publiée le* Katholischer Beobachter *de Cologne* (2) :

Le « cas Gœthe » a reçu une forte publicité, non pas à cause de ma personne, mais à cause du cas lui-même. On sentait qu'il ne s'agissait pas seulement de la conversion d'un pasteur protestant, mais qu'en ma personne l'Eglise réalisait une décision importante. Pourquoi mon ordination a-t-elle eu lieu à Mayence ? Parce que j'appartiens à une famille fixée dans cette région et parce que mon évolution spirituelle s'est accomplie sous la protection de l'évêque de Mayence.

J'ai maintenant 71 ans. Je descends d'un arrière-grand-oncle du poète. Par ma mère, je suis rattaché au piétisme souabe. Je suis resté célibataire jusqu'à 45 ans. C'est alors que je me suis marié avec la comtesse Freda Bülow von Dennewitz, descendante de Salzbourgeois expulsés et de huguenots.

Mes quarante ans de ministère ne s'écoulèrent pas toujours d'une façon paisible. Ils me permirent d'acquérir une connaissance de la campagne aussi bien que de la ville, particulièrement dans les paroisses industrielles. Comme aumônier militaire au cours de la première guerre, j'ai appris à connaître les soldats.

Pendant trente ans, en plus de mon ministère, je me suis occupé de groupements de jeunes et j'ai quelquefois coopéré à la direction d'une grande organisation protestante de jeunesse. J'eus l'occasion de voir l'Eglise protestante aussi « d'en haut », particulièrement dans les sphères dirigeantes de la « Bekennende Kirche » (3), lors des luttes religieuses, et après la défaite de 1945, dans la direction de l'Eglise de Hesse. Une des conférences mensuelles d'entente entre les dirigeants des Eglises catholique et protestante de Hesse qui avait été préparée par moi a beaucoup contribué dans les années 1945-1949 à une bonne intelligence entre les deux Eglises. Ensuite, comme conseiller au ministère des cultes hessois, j'ai pu étudier plus à fond leurs relations mutuelles et les faire progresser. De même, d'innombrables conversations interconfessionnelles aidèrent à élargir mes vues. Après mon départ du ministère j'eus du temps pour étudier la doctrine catholique, ce qui, en 1949, me conduisit jusqu'à la conversion.

Le point principal de mon expérience fut mon introduction dans un cercle de protestants qui avaient transposé jusque dans les plus petits détails de leur vie quotidienne la foi de Luther dans la Rédemption. Nous ne nous en tînmes pas aux paroles de pardon du Golgotha, mais nous laissâmes toute notre vie s'imprégner de la Résurrection. Nous trouvâmes ainsi la nouvelle « vie » dans le Christ, et de là la vie surnaturelle dans le sacrement de l'Eglise. C'est ainsi que nous nous vîmes subitement placés au sein même de la vieille Eglise et nous la reconnûmes comme le Corps du Christ. Là, nous retrouvâmes tout ce que dans la foi — au-delà de Luther — nous avions vécu jusqu'au bout. Nous reconnûmes que le travail du retour à l'unité dans la foi ne peut s'accomplir que sur cette base. Ce n'est pas par des discussions sur des questions dogmatiques, mais par une attitude respectueuse et humble devant la sainteté de l'Eglise que l'esprit peut s'ouvrir à la vérité.

De ce groupe d'amis, la plupart se sont convertis au catholicisme au cours de ces dernières années. Ils continuent à se sentir pleinement responsables de leurs frères protestants à qui ils ont montré le chemin. Notre protestantisme ne s'épanouit que dans la maison du Père.

Dans l'accomplissement de mon ministère, je croyais sentir que dans l'Eglise protestante il n'y a pas cette plénitude dont parle l'Evangile de saint Jean (I, 16) quand il dit que « de sa plénitude nous avons tous reçu grâce sur grâce ». Je voulais accomplir mon ministère dans la plénitude de l'unité en communion avec toute l'Eglise. L'Eglise protestante se considère essentiellement comme appelée à répandre la parole de Dieu. Ses sacrements, de même, se réduisent à des prédications mises en pratique. Mais le Verbe deviendra toujours chair. Aussi j'aspirais à ce moment où tenant le Corps de Notre-Seigneur dans mes mains à la dernière Cène, ce serait réellement et corporellement le Corps de Notre-Seigneur, j'aspirais à ce moment où prononçant le pardon des péchés et levant ma main pour une bénédiction, ce serait vraiment une bénédiction. Maintenant, par mon ordination à la prêtrise que j'ai reçue des mains de l'évêque de Mayence, j'ai été mis en possession de cette plénitude et j'ai été mis en communion avec saint Pierre et ses apôtres. Par elle aussi, je participe à la plénitude de la tradition apostolique. Ce n'est pas un hasard qu'une aspiration vers cette plénitude soit née au cours de ces dernières décades chez les fidèles protestants et aussi chez les pasteurs et les théologiens ; j'espère que le pas que j'ai fait leur aura un jour préparé le chemin. C'est en vue de cette grande espérance que le Saint-Père, dans sa générosité de bon pasteur, a répondu à la demande de l'évêque de Mayence et par mon ordination m'a donné tous pouvoirs pour distribuer les sacrements, me permettant par là d'exercer mon ministère d'une façon efficace.

Un second pasteur protestant marié, qui actuellement se prépare à son ordination en faisant ses études au Séminaire de Mayence, est autorisé à bénéficier de ce privilège. Il sera encore accordé à d'autres pasteurs protestants après un examen

(1) Cf. *D. C.* du 10. 2. 1952, col. 145 et s..
(2) Traduit de l'allemand d'après *Kipa* du 4. 2. 1952. *The Tablet* du 9. 2. 1952 a publié également la déclaration de M. l'abbé Gœthe.
(3) Littéralement : « Eglise confessante », partie de l'Eglise évangéliste qui a résisté au nazisme.

approfondi de chaque cas particulier. Il n'est pas par là porté atteinte au célibat.

C'est de l'évêché de Mayence qu'autrefois est parti le schisme avec la prédication des indulgences de Tetzel. Aujourd'hui, c'est de l'évêché de Mayence qu'est publié l'appel à la réconciliation.

Nous lisons, dans le Herder Korrespondenz, *à ce propos la réflexion suivante :*

On ne peut pas s'empêcher de voir que sa décision (la conversion du pasteur Gœthe) met dans de grandes difficultés beaucoup de ses anciens collègues du culte protestant, elle met en question la validité de leur ministère. Et on doit s'attendre à ce que cette conséquence en entraîne d'autres. Déjà auparavant quelques pasteurs protestants s'étaient fait ordonner prêtres par des évêques schismatiques, car ils doutaient des pouvoirs de leur ministère. L'ordination de Mayence leur donnera dans cet ordre d'idées matière à réflexion.

Bilan de la persécution juive nazie

RESPONSABILITÉ DU PEUPLE ALLEMAND

Le tribunal international de Nuremberg avait évalué à 6 millions le nombre des Juifs d'Europe exterminés par les nazis au cours de la dernière guerre. Ce chiffre a depuis été fréquemment discuté et des campagnes de presse se sont efforcées de le mettre en doute. Nous publions ci-après deux documents qui établissent qu'il repose sur des données scientifiques.

Le premier émane de Léon Poliakov et a paru dans le numéro de novembre 1951 *de la revue* Evidences, *publiée à Paris sous l'égide de l'* « American Jewish Committee ». *Il est intitulé : « 6 millions... Un nombre que confirment documents et statistiques ». L'auteur, après avoir exposé comment il fut amené à rassembler une documentation précise sur cette question à la demande de l'* « oberkirchenrat » *de l'Eglise évangélique d'Allemagne, von Harling, désireux d'appuyer sur des données sûres les chiffres cités aux fidèles de son Eglise, aborde l'essentiel de son sujet en résumant cette documentation :*

1° Tout d'abord, d'où provient le chiffre généralement accepté de 6 millions ? Nous ne croyons pas nous tromper en avançant que c'est le tribunal international des criminels de guerre (celui qui, à Nuremberg, a jugé Gœring et compagnie) qui lui donna une diffusion si grande. On trouve, en effet, à la page 266 de son jugement (1), cette phrase : « Adolf Eichmann, que Hitler avait chargé du programme d'extermination, a estimé que cette politique avait causé la mort de 6 millions de Juifs, dont 4 millions périrent dans les camps d'extermination. » La source de cette information n'est pas indiquée, mais si on se rapporte au procès-verbal des débats, on constate que le tribunal s'est basé sur deux témoignages de seconde main, ceux des S. S. Wilhelm Hoettl et Dieter Wisliceny, deux amis de Eichmann (Wisliceny était l'un de ses plus proches collaborateurs), qui tous deux affirmaient tenir ce chiffre d'Eichmann. Il serait donc possible d'objecter, du point de vue d'une critique historique sérieuse, qu'un chiffre si imparfaitement étayé devrait être considéré comme étant sujet à caution. (Le texte même du jugement : Eichmann... a estimé... » est d'ailleurs assez prudent.)

2° Mais un document découvert dans les archives du IIIe Reich, postérieurement au verdict rendu par le tribunal, vint confirmer l'ordre de grandeur de ce chiffre, qui pourrait même (d'après ce document) n'être considéré que comme un minimum. Il s'agit d'un rapport statistique sur la « solution finale de la question juive », rédigé au début de 1943, sur les indications de Himmler, par « l'Inspection pour la statistique » du IIIe Reich. Le rapport établit le bilan de la « solution finale » à la date du 31 décembre 1942. Il s'agit d'un travail sérieux, établi par des statisticiens professionnels. Et voici les conclusions auxquelles aboutit ce rapport :

« *Bilan du judaïsme européen.* — La décroissance du judaïsme en Europe devrait déjà s'élever par conséquent à 4 millions de têtes. Des colonies importantes ne devraient plus exister sur le continent qu'en Russie, Hongrie (750 000), Roumanie (300 000), ainsi que sans doute en France. Si on tient compte, de plus, de l'émigration juive, de l'excédent de mortalité ainsi que, d'autre part, des inévitables erreurs dues à la fluctuation de la population juive, on devrait évaluer à 4 millions et demi la décroissance de la population juive en Europe entre 1937 et 1943. Ce chiffre n'englobe que partiellement les décès des Juifs dans les territoires occupés de l'Est, tandis que les décès survenus dans le restant de la Russie et dans la zone du front n'y sont pas compris du tout. »

Ce texte est suffisamment clair. « Emigration comprise », la décroissance s'élevait à 4 millions et demi, « émigration non comprise » à 4 millions. (On sait que du haut en bas de l'échelle les hommes qui avaient à traiter de ces questions préféraient se servir d'une terminologie quelque peu voilée.) Ceci à la date du 31 décembre 1942, et ne tenant pas compte des « décès survenus dans le restant de la Russie et dans la zone du front », etc. A une date par conséquent où le judaïsme hongrois était encore intact (d'après les documents allemands 430 000 Juifs hongrois ont été déportés à Auschwitz entre avril et juillet 1944), où d'importants ghettos et camps de travail subsistaient encore en Pologne occupée (le rapport évalue à 297 000 le nombre des Juifs restant dans le seul « gouvernement général » (1), à travers l'Europe entière) la chasse au Juif ne discontinuera pas pendant deux ans encore. Sur la foi de ce document, on peut donc dire avec une quasi-certitude que le nombre des Juifs exterminés devait être compris entre 5 et 7 millions.

(1) *Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international*, édition officielle en langue française, t. Ier.

(1) Nous rappelons que le « gouvernement général » comprenait la partie de la Pologne occupée par les Allemands avant la guerre germano-russe, à l'exception des régions occidentales (Posnanie, Lodz) incorporées à l'époque au IIIe Reich.

3° Une autre méthode d'évaluation consiste à additionner les chiffres suivant les lieux d'extermination. Celle-ci s'effectuait, soit dans les camps de la mort, qui étaient au nombre de cinq (Belzec, Treblinka, Sobibor, Chelmno, Auschwitz), soit « à ciel ouvert », lors des exterminations chaotiques qui avaient lieu en U. R. S. S.

Pour les quatre premiers camps, la Commission polonaise des crimes de guerre qui, en 1945-1946, s'est livrée à une enquête approfondie et minutieuse, s'est arrêtée aux chiffres suivants :

Belzec	600 000
Sobibor	250 000
Treblinka	700 000
Chelmno	300 000
	1 850 000

En ce qui concerne le monstrueux camp d'Auschwitz, son commandant, Rudolf Hoess, qui avait également déposé devant le tribunal international, avait indiqué le chiffre de 2 500 000 Juifs exterminés ; par prudence, et pour des considérations que nous avons eu lieu d'exposer plus en détail dans notre ouvrage *Bréviaire de la haine*, nous allons nous arrêter au chiffre de 2 millions.

En ce qui concerne les « exterminations chaotiques », l'analyse des données statistiques fragmentaires communiquées à l'époque à Berlin par les « groupes d'action » S. S. chargés de la tâche (pour cette question aussi, nous sommes obligés de renvoyer à notre ouvrage précité), nous a conduit à accepter le chiffre de 1 500 000.

On en arrive ainsi au total de 5 300 000, sans tenir compte des innombrables décès par famine, par maladie, etc., dans les vastes ghettos de Pologne, dans les nombreux camps de travail disséminés à travers l'Europe entière... (On constatera, par exemple, que nous n'avons pas compris dans notre statistique le camp universellement connu de Maïdanek, car ce n'était pas un camp d'extermination au sens propre du terme.)

4° Une dernière méthode, qui fut celle adoptée par l'éminent statisticien Jacob Lestchinski, consista à comparer les données respectives sur la population juive d'avant-guerre et d'après-guerre. C'est de cette manière qu'il en a conclu, dans son étude « Bilan d'une extermination » (New-York, 1946), au chiffre, toujours le même, de 6 millions de pertes. (D'une manière plus précise, M. Lestchinski donne le chiffre de 5 978 000.)

C'est ainsi que, quelle que soit la méthode adoptée, on en est toujours conduit au total approximatif de 6 millions de pertes par mort violente (l'approximation étant évidemment, de par la nature même de la question, de l'ordre de plusieurs %) et sans qu'il soit tenu compte du « déficit démographique » venant s'y adjoindre entre 1939 et 1945 par suite de l'absence presque totale de naissances dans les foyers juifs, de la mortalité et de l'extermination plus radicales des enfants puisque les hommes vigoureux avaient de meilleurs chances de survivre, etc. Et cependant, il serait sans doute possible d'établir, à l'aide des méthodes démographiques auxquelles font appel les statisticiens professionnels, que dans ces conditions les pertes réelles du peuple juif entre 1933 et 1945 furent de 8 millions au moins.

Le deuxième document émane de Kurt R. Grossmann et a paru dans le numéro du 13 novembre 1941 du journal Stuttgarter Zeitung. *L'auteur étudie d'abord en détail les pertes du judaïsme d'Allemagne puis, d'une manière plus générale, celui du judaïsme européen, nous ne citerons ici que cette dernière partie* (1) *:*

(1) Traduction de *la D. C.*

Les pertes juives en Europe.

... Pour se faire quelque idée des pertes subies par les Juifs d'Europe — et je ne parle ici que des pertes physiques, — il faut se représenter, comme nous l'avons déjà montré plus haut, qu'il y avait en Europe en 1914 10 millions de Juifs, qu'en 1939 il y en avait encore 9 500 000, mais qu'en 1945 il n'y en avait plus que 2 750 000, et qu'en Allemagne leur nombre est passé de 564 000 en 1925 à 15 000 à la fin de la guerre, ce qui représente une perte de 96 pour 100.

Les pertes physiques sont difficiles à évaluer parce que les assassins nazis ont détruit en même temps que les hommes, tous leurs documents et tous leurs biens et ont mis leurs bijoux à la fonderie. De plus, à cette époque-là, il y eut beaucoup de suicides. A Francfort, par exemple, en une seule journée, 200 personnes se sont donné la mort sous l'effet de la crainte d'une déportation imminente. D'autres ne purent pas supporter les mauvais traitements qui leur ont été infligés et moururent d'épuisement. Des milliers d'autres moururent de faim, comme en témoignent ces 23 000 corps squelettiques que l'armée anglaise trouva le 15 avril 1945 lors de la libération du camp de Bergen-Belsen.

La machine à destruction nazie se mettait en marche presque automatiquement dès qu'un pays était conquis. N'avaient droit à conserver la vie que les Juifs qui, d'une façon ou d'une autre, pouvaient être utiles à la machine de guerre allemande. Le nombre total des Juifs morts ou supprimés s'élève à 6 093 000, c'est-à-dire 73 pour 100, dont 5 500 000 appartenaient à la population juive civile, en y comprenant les hommes, les femmes, les vieillards et les enfants.

Le sort des enfants juifs massacrés m'apparaît comme particulièrement effrayant. D'après divers recensements, il y avait, en Pologne, dans la partie occupée de la Russie, en Slovaquie et en Russie subcarpathique, en Lituanie, en Lettonie, en Allemagne et en Autriche, en Bohême, Moravie et Hongrie, 1 800 053 enfants juifs de moins de 15 ans, soit 21,7 pour 100 de l'ensemble de la population juive. Jacob Lestchinsky, une autorité dans le domaine de la démographie juive, établit que seulement 280 000 enfants juifs ont échappé à la destruction, et la perte de plus de 1 500 000 enfants innocents — une perte pour plusieurs générations, — restera un forfait unique en son genre, pour lequel l'Allemagne devra toujours réparation.

Sur le continent européen, il n'y eut à proprement parler que la Hollande qui, avec une population totale de seulement 9 millions d'habitants, réussit à cacher le nombre relativement grand de 40 000 Juifs, dont 15 000 purent se sauver. Les chiffres hollandais sont instructifs pour bien comprendre ce qu'est la brutalité méthodique, le sadisme organisé. Voici la statistique brute établie par un Juif hollandais qui a survécu à l'occupation :

Nombre des Juifs hollandais au début de l'occupation allemande	125 000
Juifs réfugiés, dont plus de 75 pour 100 venant d'Allemagne	20 000
Total :	145 000
Emigrés	20 000
Déportés	85 000
Cachés par des chrétiens hollandais	40 000
Emprisonnés et tués par la Gestapo	25 000
Juifs survivants en Hollande	15 000
Revenus d'émigration	5 000
Nombre des Juifs se trouvant en Hollande en 1946	20 000

Naturellement, il y a eu d'autres actions de mérite pour sauver les Juifs de l'emprise nazie qui valent la peine d'être signalées, comme celle de ces Danois qui, en 1943, transportèrent plus de 6 000 Juifs en Suède dans leurs bateaux avant que la police hitlérienne ait pu mettre la main sur eux. Il y eut aussi en Allemagne des faits de ce genre : il se trouvait à Berlin, par exemple, 2 000 Juifs cachés, ceux que l'on appelait les « plongeurs », mais en dehors de ces cas, la machine de destruction nazie, particulièrement après la célèbre Conférence de Wannsee, ne fonctionna qu'avec trop de succès.

Pour bien mesurer les pertes physiques des Juifs, il faut exclure tous les pays européens qui n'ont été ni conquis ni occupés par Hitler, comme une partie de la Russie soviétique, avec 1 million de Juifs. L'Angleterre, avec plus de 300 000 ; la Suisse, avec 40 000 ; le Portugal, l'Espagne et la Finlande, laquelle n'obéit pas aux injonctions de Hitler d'avoir à supprimer sa population juive.

Dans les pays que Hitler a conquis ou contrôlés, il y avait 8 295 000 Juifs, dont 6 093 000 sont morts, soit 73,4 pour 100. Par rapport au total de la population juive européenne, qui était en 1939 de 9 500 000, 63 pour 100 ont perdu la vie. Le tableau suivant (d'après Jacob Lestchinsky) donne une vue d'ensemble des pertes des Juifs d'Europe :

Pertes dans les pays ayant été sous la domination nazie

PAYS	Population juive	PERTES	
		nombre	pourcentage
Pologne	3 300 000	2 900 000	87,9
Russie soviétique (partiellement occupée)	2 100 000	1 500 000	71,4
Roumanie	850 000	425 000	50
Hongrie	403 000	200 000	49,6
France	300 000	90 000	30
Tchécoslovaquie	345 000	260 000	82,5
Allemagne (1939)	210 000	170 000	91
Autriche	60 000	40 000	66,6
Lituanie	150 000	135 000	90
Lettonie	95 000	85 000	89,5
Hollande	145 000	105 000	72,4
Belgique	90 000	40 000	44,4
Yougoslavie	75 000	55 000	73,3
Grèce	75 000	60 000	80
Italie	57 000	15 000	26,3
Bulgarie	50 000	7 000	14
Divers	20 000	6 000	30
	8 295 000	6 093 000	73,4

Ces chiffres ne peuvent pas rendre compte des angoisses, des souffrances, des larmes des innocentes victimes pour lesquelles l'Allemagne a maintenant reconnu devant le monde entier l'immensité du tort qui leur a été causé. Ils fournissent seulement à ceux qui doutent comme à ceux qui cherchent la vérité une base pour mesurer la grandeur du crime que nous condamnons tous et qui demande réparation.

Déclaration du Dr Adenauer sur la responsabilité du peuple allemand dans la persécution juive.

Nous reproduisons ci-après, dans son texte intégral, la déclaration qui a été faite au Bundestag par le chancelier Adenauer lors de la séance solennelle du 27 septembre 1951. Cette déclaration, qui exprime la ferme volonté du gouvernement fédéral de rompre avec les errements du nazisme et de réparer les torts immenses faits aux Juifs, a été écoutée dans un silence recueilli et unanimement applaudie par toute l'Assemblée sauf par quelques députés de l'extrême droite (1) :

Ces derniers temps, l'opinion mondiale s'est préoccupée à différentes reprises de l'attitude de la République fédérale envers les Juifs. Ici et là, des doutes ont été émis sur la question de savoir si, dans cette importante question, le nouveau régime était guidé par des principes qui tiennent compte des crimes effroyables du passé et qui établissent les relations des Juifs avec le peuple allemand sur des saines bases nouvelles.

L'attitude de la République fédérale envers ses ressortissants juifs est définie dans la Constitution d'une façon qui écarte toute équivoque. L'article 3 de la Constitution dit que tous les hommes sont égaux devant la loi et que personne ne peut être désavantagé ou favorisé en raison de son sexe, de sa naissance, de sa race, de sa langue, de son pays ou de sa provenance, de ses croyances, de ses opinions politiques ou religieuses. De plus, l'article premier de la Constitution dit : « La dignité humaine est inviolable, toute autorité publique a l'obligation de la respecter et de la protéger. C'est pourquoi le peuple allemand professe que les droits de l'homme inaliénables et inviolables sont le fondement de toute communauté humaine, de la paix et de la justice dans le monde.

Ces règles de droit sont immédiatement applicables et obligent tout citoyen allemand — et tout particulièrement tout fonctionnaire — à faire abstraction de toute forme de discrimination raciale. Dans le même esprit, le gouvernement fédéral a aussi signé la Déclaration des droits de l'homme établie par le Conseil de l'Europe et s'est engagé à en appliquer les règles.

Ces règles ne peuvent être efficaces que si l'esprit qui les a fait naître devient le patrimoine de toute la population. C'est pourquoi il s'agit ici avant tout d'une question d'éducation. Le gouvernement fédéral considère qu'il y a nécessité urgente à ce que les Eglises et les services de l'éducation du pays fassent tous leurs efforts dans leurs sphères respectives pour que l'esprit de tolérance humaine et religieuse dans tout le peuple allemand, et particulièrement parmi la jeunesse, ne trouve pas seulement un assentiment formel, mais devienne une réalité qui passe dans la vie de l'âme et dans la vie pratique. Il y a là un devoir réel qui s'impose aux éducateurs, car leur exemple doit compléter l'éducation qu'ils donnent.

Pour empêcher que ce travail d'éducation soit entravé et pour maintenir la paix intérieure dans la République fédérale, le gouvernement a décidé de s'opposer aux mouvements antisémites qui continuent à exister par des poursuites impitoyables. Des propositions sont soumises au Conseil fédéral pour compléter le Code pénal qui ont, entre autres buts, celui de punir de peines sévères la propagande en faveur des persécutions raciales. Dès qu'elles auront force de loi, le gouvernement fédéral fera appliquer ces décisions avec la plus grande fermeté.

Le gouvernement fédéral, et avec lui la majorité du peuple allemand, a conscience des immenses

(1) Traduction de *la D. C.*

souffrances qui du temps du national-socialisme ont été infligées aux Juifs en Allemagne et dans les pays occupés. La grande majorité du peuple allemand n'a pas pris part aux crimes commis contre les Juifs et les réprouve avec horreur. Il y eut beaucoup d'Allemands du temps du national-socialisme qui, pour des motifs religieux, pour obéir à leur conscience, par pudeur pour le respect du nom allemand, ont, malgré les dangers qu'ils encouraient, porté aide à leurs compatriotes juifs. Mais c'est au nom du peuple allemand que des crimes indicibles ont été commis qui exigent une réparation morale et matérielle, tant pour les dommages individuels subis par les Juifs que pour ceux causés à leurs biens, qui n'ont plus aujourd'hui d'ayants droit individuels. Dans ce domaine, les premiers pas ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement fédéral veillera à la rapide promulgation et à l'application équitable de la législation de réparation. Une partie des biens juifs qui ont pu être identifiés a été restituée. D'autres restitutions suivront.

En ce qui concerne l'étendue de la réparation (1), c'est là une question très importante si l'on considère l'énormité des dommages subis par les Juifs sous le régime national-socialiste, il faut tenir compte des limites imposées à la capacité de production allemande par la dure nécessité d'avoir à secourir les innombrables victimes de la guerre, les réfugiés et les expulsés (2).

Le gouvernement fédéral est prêt à mettre sur pied, en commun avec les représentants des Juifs et de l'Etat d'Israël qui a recueilli tant de Juifs réfugiés et sans patrie, une solution au problème des réparations matérielles (3), et par là, dégager d'un mal infini la voie qui conduit à la purification spirituelle. Il est convaincu qu'il faut faire revivre et rendre de nouveau fécond un esprit de véritable humanité. Le gouvernement fédéral considère que la première tâche du peuple allemand est de se mettre avec toutes ses forces au service de cet esprit.

Communiqué du gouvernement d'Israël.

Après la déclaration du Dr Adenauer, le gouvernement d'Israël a fait publier le communiqué suivant, que nous extrayons du numéro du 28 *septembre* 1941 *de l'hebdomadaire* Allgemeine, *organe des Juifs d'Allemagne* (1) *:*

Le meurtre de 6 millions de Juifs commis par les Allemands sous le régime nazi, accompagné de pillages et de vols sur une échelle gigantesque, est sans précédent dans l'histoire de la civilisation humaine. Des déclarations, aussi sincères et repentantes qu'elles puissent être, ne peuvent pas effacer ce forfait des annales de l'histoire.

Un tiers du peuple juif a été détruit et un mal immense a été fait à des millions d'êtres innocents. Beaucoup de communautés juives d'Europe qui comptaient parmi les plus importantes et les plus vieilles ont disparu, et pendant de nombreuses années, le peuple juif devra cicatriser les blessures qui ont été faites à son corps et à son âme. De nombreuses générations à venir du monde civilisé regarderont avec horreur cette extermination de propos délibéré d'un peuple par un autre, qui n'a pas été la conséquence d'une guerre, mais d'une destruction et d'un pillage accomplis systématiquement et de sang-froid.

C'est sous cet aspect qu'il faut envisager les déclarations de la République fédérale d'Allemagne sur le problème à résoudre entre l'Allemagne et le peuple juif.

La déclaration du chancelier fédéral allemand exprime la volonté de la part de la République fédérale d'étudier cette grave question et de prendre l'initiative de réparations morales et matérielles envers le peuple juif. Il faut remarquer tout particulièrement que la déclaration est accompagnée d'un appel direct au peuple allemand, de renoncer à sa maudite hérédité qui le porte à l'antisémitisme et au racisme.

L'annonce faite récemment que des groupements néo-nazis faisaient preuve d'activité en Allemagne a profondément inquiété l'opinion mondiale juive. C'est pourquoi il semble particulièrement important que le gouvernement fédéral allemand se propose aussi maintenant de prendre des mesures légales contre de tels groupements et qu'il entreprenne en même temps de prendre des mesures éducatives à l'intérieur de tous les groupes du peuple allemand pour extirper ces intentions et ces tendances dangereuses.

Il semble que le gouvernement fédéral allemand a reconnu sans réserves que des crimes indicibles ont été accomplis au nom du peuple allemand et qu'ils obligent à une réparation morale et matérielle, individuelle et collective.

Les autorités allemandes centrales et locales peuvent beaucoup faire pour accélérer la procédure de restitution de biens, d'indemnisations individuelles et de réparations. Il leur appartient de faire comprendre à tous ceux qui sont responsables de l'exécution de ces mesures la lourde obligation morale qu'il y a à ce que du point de vue matériel une rapide indemnisation soit effectuée en ce qui concerne les pillages dont ont été victimes les Juifs d'Europe du fait des nazis.

De plus, il est aussi nécessaire et obligatoire que le peuple allemand prenne des mesures pour une réparation collective envers le peuple juif et qu'il contribue pour une large part au rétablissement et à la réhabilitation des survivants des persécutions nazies, dont la plupart ont trouvé un nouveau foyer en Israël.

(1) Dans une note remise par M. Maurice Fischer, ministre plénipotentiaire d'Israël à Paris, à M. Robert Schuman le 12 mars 1951, il est dit que pour le montant des réparations, il doit être tenu compte, d'une part, des pertes subies par le peuple juif de par la faute des Allemands, d'autre part, des frais d'installation en Israël de tous ceux qui ont survécu ou échappé au régime nazi. Le gouvernement d'Israël indique que la somme de 1 500 millions de dollars, pour le payement de laquelle il est prêt à accepter un règlement partiel en marchandises et à accorder des délais, ne dépasse pas les possibilités économiques de l'Allemagne. (*N. D. L. R.*)

(2) Cette réserve a soulevé des inquiétudes dans les milieux juifs où l'on évoque le précédent du règlement des dettes de la guerre de 1914-1918. M. René Cassin écrit dans *Evidences* de novembre 1951 : « On doit regretter que déjà argument ait été tiré par M. Adenauer de la nécessité amère de venir en aide aux réfugiés, expulsés et victimes de la guerre. Le silence glacial opposé, dans certaines travées du Bundesrat de Bonn, au discours du chancelier, ne laisse rien augurer de bon : il en est pour qui les dépenses de réarmement devront l'emporter sur toutes les autres. »

(3) Une Conférence a été réunie, à New-York les 25 et 26 octobre 1951, en vue d'obtenir de la part des organisations juives de tous les Etats occidentaux le soutien des revendications de l'Etat d'Israël à l'égard de l'Allemagne et d'examiner leurs propres revendications. Elle a décidé la création de deux organismes : un Comité de procédure et un Comité exécutif, composé de douze personnes habilitées à prendre toutes mesures concrètes pouvant résulter de l'évolution de la situation.

(1) Traduction de *la D. C.*

Le gouvernement de l'Etat d'Israël a fait connaître aux autorités d'occupation ses prétentions à ce sujet (1).

Les revendications du peuple juif, qui a souffert de la cruauté des nazis infiniment plus que n'importe quel autre peuple qui s'est trouvé soumis à sa tyrannie, représentent une catégorie particulière ; c'est pourquoi elles demandent une satisfaction large et spécifique.

Le gouvernement de l'Etat d'Israël examinera la déclaration du chancelier fédéral allemand en temps voulu et fera connaître sa position à son sujet.

L'opinion de Léon Blum sur la responsabilité collective du peuple allemand.

Nous extrayons du numéro de novembre 1951 *de l'hebdomadaire* Evidences, *que nous avons déjà cité plus haut, ces deux écrits de Léon Blum au sujet de la responsabilité collective du peuple allemand.*

Le premier est tiré d'un article qui a paru dans le Daily jewish forward, *de New-York, le* 10 *octobre* 1949, *dans lequel l'ancien chef de la S. F. I. O. répond à des attaques qui ont été dirigées contre lui au sujet de son attitude à l'égard de l'Allemagne :*

... Je revois le tableau des esclaves au travail sous le fouet des S. S., dans le bois de Buchenwald. Parfois, le soir, quand j'ouvre ma fenêtre, je crois respirer encore l'odeur des fours crématoires qui ont reçu les corps de quelques-uns des miens. Je n'oublie pas, je n'efface pas. Mais quelle est la résolution que ces souvenirs m'inspirent ? Celle de faire tout, de toute ma force, pour que l'humanité ne soit plus jamais souillée de telles horreurs. Jamais, jamais plus, voilà le but. A tout prix, empêcher le retour de ce qui a été, de ce que j'ai vu, de ce que j'ai subi pour ma part. Mais comment, par quel moyen, voilà le problème.

J'ai beau réfléchir, j'ai beau chercher de mon mieux, je n'aperçois que deux solutions possibles, entre lesquelles le choix est enfermé. Ou bien considérer le peuple allemand tout entier comme responsable et coupable des crimes hitlériens, lui en faire porter indéfiniment la peine, le maintenir par la force pendant une période de temps impossible à limiter d'avance dans un régime d'oppression, de sujétion, de terreur. Ou bien considérer le peuple allemand comme curable, lui faire confiance et crédit, sans renoncer pourtant vis-à-vis de lui aux précautions que la prudence impose, l'aider de son mieux à effacer les souillures sanglantes et honteuses de la tyrannie hitlérienne et à se constituer en démocratie pacifique capable de s'intégrer librement dans la communauté pacifique de l'Europe et du monde, développer en un mot autour de lui l'atmosphère salubre et vivifiante du progrès démocratique et de la solidarité internationale.

Le premier système est celui que les communistes préconisent non pas, certes, en Allemagne orientale, où ils enrolent les nazis à leur service, mais dans les pays où l'occupation nazie a laissé des traces si atroces qu'il n'est que trop facile d'y exciter l'esprit de haine et de vengeance. Pour ma part, je le rejette.

Je le rejette parce qu'il est impraticable et absurde, parce qu'une fois entrepris, il faudrait pouvoir le prolonger jusqu'à la consommation des siècles, parce qu'au jour où une circonstance imprévisible obligerait à desserrer l'appareil de contrainte et d'oppression, on trouverait devant soi un peuple uni tout entier dans une volonté frémissante de représailles et de revanche. Je le rejette parce qu'il est contraire aux idées et aux convictions de toute ma vie. Je le rejette parce que je suis socialiste. Je le rejette parce que je suis Juif.

Je me refuse à faire la moindre concession aux conceptions raciales au nom desquelles des millions de Juifs ont été torturés et exterminés. Je n'admets pas la culpabilité collective et le châtiment collectif des peuples entiers. Je n'ajoute pas la moindre créance aux caractères ethniques, soit-disant indélébiles, qui feraient peser sur un peuple une malédiction d'inhumanité, de cruauté, de barbarie. Les peuples sont modifiés, transformés par les conditions matérielles, politiques, culturelles, morales de leur vie. Le régime hitlérien n'a pas fixé pour toujours le type allemand, pas plus que les ghettos d'Orient n'avaient fixé pour toujours le type sémitique. Comparez les ouvriers juifs qualifiés de New-York ou les jeunes pionniers palestiniens avec leurs grands-parents du ghetto et jugez jusqu'à quel point peut se modifier, se transformer une race humaine. De quel droit douter d'avance qu'une telle modification, qu'une telle transformation soit possible pour le peuple allemand ? Si elle n'est pas possible, rien n'est possible et c'est à l'humanité entière que s'étendra la malédiction. Notre devoir, comme notre salut, est de la rendre possible ; notre devoir est d'y travailler de tout notre effort avec confiance et avec clairvoyance, avec sollicitude et avec franchise.

Je conviens que, du côté allemand, cet effort ne nous est pas toujours rendu facile. Nous nous sentirions plus à l'aise si nous sentions, de la part du peuple allemand, une volonté plus générale de rupture avec son passé hitlérien, quelque chose de plus convaincu, de plus décidé, de plus énergique dans la répudiation et la condamnation. Dans les récents débats de Bonn, seuls les socialistes Paul Loebe et Kurt Schumacher, puis une oratrice catholique appartenant à un groupe de minorité ont fait entendre les paroles attendues. Le gouvernement Adenauer est une formation équivoque qui se condamne à la tutelle des éléments nationalistes d'extrême droite. L'Allemagne elle-même nous rend ainsi plus difficile notre travail pour l'Allemagne. Mais je ne me découragerai pas pour ma part, et d'autant moins que je suis Juif. Le peuple juif a porté sa croix. Le sang qu'il a versé, les souffrances qui lui ont été infligées lui donnent un droit et lui créent un devoir de parler haut pour ramener à la justice humaine ceux qui s'en écartent.

Cet article suscita dans la presse yiddish de nombreux commentaires. Léon Blum précisa et développa sa pensée dans un second article que nous reproduisons intégralement ici (Forward, *le* 11 *déc.* 1949) :

En écrivant l'article qu'a publié le *Forward* sur la position juive vis-à-vis du problème allemand, je pensais, et je pense encore, me trouver en communauté de pensée avec la majorité de ses lecteurs. J'espérais, car la présomption est naturelle aux hommes, convaincre quelques-uns de ceux qui, jusqu'alors, ne partageaient pas ma manière de voir. Mais je me doutais bien aussi que je heurterais sans les modifier quelques convictions pro-

(1) Cf. plus haut, col. 429, note 1.

fondes, comme celles dont le philosophe et poète D. Einhorn s'est fait l'interprète à cette même place.

D. Einhorn a transporté le débat sur un plan tellement élevé que j'éprouve quelque embarras à le suivre. Se fondant sur la tradition prophétique d'Israël, il considère la responsabilité collective des peuples comme une loi de l'histoire. Il considère leur châtiment comme une loi tout à la fois divine et naturelle, à laquelle le pardon lui-même ne peut s'opposer, car son application ne dépend pas de la volonté des hommes. Toutes les forces de la nature concourent à l'expiation du crime par le châtiment et si le châtiment n'est pas appliqué du dehors, il s'élaborera au sein même du peuple coupable ; de toute façon, le sang versé cherchera sa vengeance et la vengeance trouvera sa voie. Sans doute, la responsabilité implique-t-elle la liberté, au moins en quelque mesure. Mais Einhorn répond que, selon les prophètes, le pouvoir appartient, non pas aux rois et aux dirigeants, mais aux peuples, que lorsque les rois et les dirigeants commettent des crimes, les peuples doivent répondre par la révolte et qu'ils sont responsables de leur soumission.

Que répondre à cela ? Je ne suis pas un poète et je ne suis point nourri de la moelle des prophètes. Je ne suis qu'un homme de bonne volonté, devant qui sa propre conscience pose des problèmes positifs, des problèmes d'action, et qui cherche à faire le meilleur usage de l'influence qu'une longue vie de travaux, de réflexion et d'épreuves a pu lui valoir auprès de quelques-uns de ses compagnons de combat. L'article de D. Einhorn m'a fait réfléchir à nouveau, mais il ne m'a ébranlé dans aucune de mes idées essentielles. De toute évidence, la responsabilité collective des peuples forme le point central du débat. Plus j'y pense, moins je suis disposé à l'admettre et — que D. Einhorn me permette de le dire — moins je conçois qu'un Juif puisse la professer.

Car, depuis le temps des prophètes et pendant près de deux mille ans, Israël a éprouvé ce que peut coûter à un peuple le dogme de la responsabilité collective. Tout jugement humain est faillible, et l'on peut se tromper sur la responsabilité collective comme sur la responsabilité individuelle. Mais quand l'erreur judiciaire frappe un individu, elle est limitée à sa personne et à la durée de sa vie, — quand elle frappe collectivement un peuple, elle s'étend indistinctement à tous les individus qui le composent et ses conséquences se répercutent de génération en génération. De toute évidence, le peuple juif était collectivement irresponsable de la condamnation et du supplice de Jésus. Cependant, il a été frappé collectivement, dans tous les individus qui le composent et de génération en génération pour ce crime qu'il n'avait pas commis et qu'il avait même ignoré. Il y a une autre expérience qu'a faite le peuple juif, c'est que le dogme de la responsabilité collective conduit logiquement, fatalement, à l'idée des types raciaux, des caractères raciaux indélébiles. « Les Juifs ont commis ce crime, a-t-on répété des siècles durant. Rien de surprenant à cela. Le Juif est naturellement vil, le Juif est naturellement traître, etc. » Puis, un jour, un homme est venu qui a érigé l'idée raciale en système et qui a exterminé la moitié du peuple juif.

Je ne puis pas croire à la responsabilité collective des peuples, pas plus à celle du peuple allemand qu'à celle du peuple juif. Sa responsabilité, me répond D. Einhorn, découle de sa liberté et il était libre de se révolter contre les tyrans qui le déshonoraient en ensanglantant le monde. Je réponds gravement, tristement à D. Einhorn : « Non, il n'était pas libre. » Il est libre aujourd'hui et nous sommes fondés à lui faire aujourd'hui reproche de ne pas désavouer, de ne pas répudier le nazisme avec le sentiment de dégoût, d'horreur, de honte rétrospective qu'il devrait lui inspirer. Mais tant que la tyrannie pesait sur lui, il n'était pas libre de le rejeter. Les peuples ne sont pas toujours libres de s'affranchir de la force par la force, et quand ils sentent la tyrannie peser sur eux avec une supériorité de force cruelle et inexorable, nous savons bien qu'ils contractent, si je puis dire, une âme de servitude, qu'un vieux fonds de passivité soumise, d'obéissance peureuse et lâche remonte en eux. Quelques-uns se révolteront sans doute. Mais ces révoltés sont des héros. Quelques-uns, en plus grand nombre, deviennent les valets des bourreaux et ceux-là sont des criminels. La masse du peuple se situe entre l'héroïsme et le crime.

Je ne puis croire davantage à la permanence des types raciaux. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de fixer une psychologie collective du peuple juif, croit-on que sa description coïnciderait avec celle des antisémites du siècle passé ? Est-ce que la colonisation palestinienne, la fondation de l'Etat d'Israël, la victoire qu'il a remportée sur ses agresseurs n'ont pas modifié du tout au tout la conception commune que l'on se faisait du type racial juif ? Les guerres de 1914 et de 1939 ont accrédité en Europe la figure d'un type racial allemand, dont les traits dominants sont une combinaison de servilité et d'arrogance, une sorte de mécanisation, un mélange barbare de fourberie et de cruauté. Mais il y a moins d'un siècle, les meilleurs esprits en France considéraient le peuple allemand comme un modèle des vertus domestiques et civiques, de sentimentalité poétique et de bonté, de scrupule intellectuel, etc. Des généralisations de cet ordre sont toujours imprudentes et toujours fausses. Fussent-elles valables, elles ne le seraient que pour un moment déterminé du temps. Car les peuples changent comme les hommes ; ils sont soumis comme eux à l'influence mécanique des conditions historiques et sociales, à l'influence instinctive de l'imitation, à l'influence rationnelle de l'imitation.

Je voudrais ici faire une remarque qui me paraît importante. C'est dans le sens de la thèse que je défends que s'est exercée depuis la fin de la guerre l'action publique des Alliés. Que signifie par exemple le procès de Nuremberg ? Il signifie que les chefs et les dirigeants qui ont entraîné le peuple allemand dans une guerre d'agression, de saccage et d'extermination sont des criminels vis-à-vis de l'humanité. Leur procès a été instruit ; des sentences ont été prononcées, des châtiments ont été appliqués. N'est-il pas clair que cette responsabilité individuelle des chefs et des dirigeants exclut la responsabilité collective des peuples qui les ont suivis ? Le procès de Nuremberg a été un événement entièrement nouveau dans l'histoire, et, selon moi, un événement d'une conséquence presque impossible à mesurer. Pour la première fois, des chefs d'Etat, des généraux, des ministres répondaient de leur personne et payaient de leur vie les crimes commis vis-à-vis des autres peuples et de leur propre peuple. Pour la première fois, leur immunité séculaire cessait ; au lieu d'être « justiciables de l'histoire », ils étaient appréhendés par

des hommes, jugés par des hommes, châtiés par des hommes. L'avertissement est donné pour l'avenir qu'il existe des crimes et des châtiments spéciaux aux conducteurs d'hommes qui ont mésusé de leurs pouvoirs. Cette conception peut conduire ou tout au moins peut aider à la pacification internationale des peuples, tandis que le dogme de la responsabilité collective conduit de victoire en revanche, de vengeance en vengeance et de châtiment en châtiment comme dans cette légende des Atrides que Jean Jaurès invoquait un jour.

J'achève donc cet article sur la même conclusion que le précédent. Après le désastre de l'Allemagne hitlérienne on pouvait choisir entre deux partis pour rétablir dans le monde, conformément au souhait universel, un état de paix stable et durable. Le premier se fondait en droit sur la responsabilité collective du peuple allemand et sur la permanence d'un type racial allemand ; il se serait traduit en fait, sinon par l'extermination du peuple allemand, du moins par son assujettissement sous diverses formes : démembrement territorial, dépendance politique, travail tributaire, contrainte à tous les degrés. Mais l'histoire a montré qu'à moins d'aller jusqu'à l'extermination totale qui est, en effet, sans recours, de semblables régimes ne duraient pas, qu'à la première conjoncture favorable offerte par les vicissitudes de l'histoire, venaient l'effort d'affranchissement et de rupture, la représaille, la revanche. Ce système a été appliqué à la Prusse en 1806, après Iéna, avec une dureté difficile à surpasser ; il a tenu moins de sept ans. Le seul parti, celui qui me paraît seul défendable moralement, politiquement, historiquement, est d'aménager un avenir de coexistence paisible entre le peuple vaincu et ses vainqueurs. Je sais bien que cette formule si simple quand on l'énonce suppose un programme d'action très complexe, très difficile et dont les modes d'exécution varient selon les circonstances, puisqu'il s'agit à la fois d'enlever au peuple vaincu les possibilités d'une agression nouvelle et d'ouvrir, peu à peu devant lui, toutes les possibilités de la paix, d'une paix égale au sein de la communauté internationale. Je sais que ce programme est à peine engagé ; je sais à quels obstacles il se heurte ; je sais qu'il ne comporte pas, hélas ! une certitude de succès. Mais je n'aperçois pas d'autre chance de sécurité et de paix pour le monde, et, pour les Juifs qui appartiennent comme citoyens libres aux peuples vainqueurs, je n'aperçois pas d'autre devoir.

Dans une de ses pages les plus sereines et les plus tristes, Renan a écrit qu'au cours de l'histoire les peuples frappés des plus cruelles calamités avaient été précisément ceux qui avaient rendu à la civilisation humaine les plus grands services. Il justifiait cette loi étrange par deux exemples, celui des Hellènes et celui des Juifs. Dans la dernière crise mondiale, le peuple juif est, sans contredit, celui qui a subi le plus sanglant sacrifice. Peut-être ce sacrifice est-il la contrepartie mystérieuse d'un nouveau service qu'il doit rendre à l'humanité. Dans notre prison de Buchenwald, ma femme a écrit un jour, à côté de moi, une phrase que je recopie sur le carnet où elle l'avait tracée : « Un peuple a été crucifié. En brûlant, torche vivante, puisse-t-il éclairer le monde sur toutes les injustices du présent et de l'avenir, et qu'à la faveur de cette lumière les hommes prennent conscience de leur humilité pour ne plus détruire, de leur force pour construire. »

Émigration des Juifs d'Europe après la guerre.

En terminant cette étude, il est intéressant de signaler le vaste mouvement d'émigration de la population juive d'Europe auquel on assiste depuis 1945. Cette émigration, dont le principal pôle d'attraction est l'Etat d'Israël, atteint pour certains pays d'Europe centrale et orientale la quasi-totalité de leur population juive. Les chiffres que nous donnons ci-après, et qui ont été établis par le sociologue Jacob Lestchinski à la demande de l'Institut pour les questions juives, permettent de mesurer l'ampleur de ce mouvement (1) :

Après la guerre, lorsque la terrible catastrophe fut accomplie, les Juifs survivants qui avaient quitté leurs anciens domiciles ne trouvèrent pas partout des portes ouvertes. L'Etat d'Israël a été le premier à résoudre cette question par une politique d'immigration large et généreuse. De 1946 à 1950, 530 000 Juifs, hommes et femmes, ont quitté l'Europe. 150 000 sont allés aux Etats-Unis et au Canada, 40 000 en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Australie, et environ 350 000 en Palestine, c'est-à-dire en Israël, dont 280 000 de mai 1948 à fin 1950. Du 1er septembre 1950 au 31 août 1951, 210 729 Juifs ont été accueillis par l'Etat d'Israël.

L'émigration des Juifs d'Europe est loin d'être finie. Selon les dernières informations, sur les 30 000 Juifs habitant en Belgique, 8 000 sont inscrits pour l'émigration ; en France et en Hollande, plusieurs milliers de Juifs, hommes et femmes, sont de même inscrits pour l'émigration. Egalement en Angleterre, parmi les émigrants qui partent vers l'Australie et le Canada, on enregistre un fort pourcentage de Juifs. L'émigration la plus forte est celle de l'Europe orientale. Pour la Bulgarie, de 1948 à 1950, 37 000 Juifs ont émigré vers Israël ; les 3 000 Juifs qui restent encore en Bulgarie cherchent à quitter l'Europe. En Yougoslavie, on comptait, en 1946, 12 000 Juifs, dont 7 000 sont déjà en Israël. En Tchécoslovaquie, sur les 45 000 Juifs survivants, 30 000 ont émigré. Les difficultés opposées actuellement à l'émigration hors de Tchécoslovaquie obligent les autres à y rester provisoirement. Après la fin de la guerre, 150 000 Juifs réfugiés en Union soviétique sont rentrés en Pologne ; de plus, 40 000 Juifs ont survécu en Pologne, soit comme partisans, soit dans les ghettos ou les camps de concentration, soit en se procurant des papiers d'identité ariens. Sur les 200 000 Juifs restants, 165 000 ont quitté la Pologne et ont, pour la plupart, émigré en Israël pour y trouver un nouveau foyer. 8 000 autres Juifs polonais sont inscrits pour l'émigration.

En Roumanie, pendant l'année 1950, 50 000 Juifs ont émigré vers Israël. Dans la première moitié de l'année 1951, 12 000 autres Juifs ont quitté la Roumanie pour Israël. Le gouvernement d'Israël s'efforce actuellement, par des négociations, d'intensifier l'émigration des 200 000 Juifs qui vivent encore en Roumanie.

Il y a cent ans, le peuple juif dans son ensemble était un peuple européen ; cela n'est plus aujourd'hui puisque à peine un quart de la population juive totale vit en Europe, dont la plus grosse partie en Union soviétique (2).

---

(1) Extrait d'un article paru dans le numéro du 28 septembre 1951 de *Allgemeine*, hebdomadaire des Juifs d'Allemagne, sous la signature de Pinkas Spiegel. Traduction de *la D. C.*

(2) Selon l'annuaire juif américain de 1952, la population juive mondiale qui s'élève à 11 532 000 âmes se répartit ainsi : Etats-Unis : 5 millions ; Europe (y compris l'U. R. S. S. et la Turquie) : 3 463 000 ; Asie : 1 491 000 ; Afrique : 694 000 ; Argentine : 360 000.

Réunion à Genève du Conseil général de la Commission catholique pour les migrations

Le Conseil général de la Commission internationale catholique pour les migrations s'est réuni à Genève les 28 et 29 janvier dernier. Le secrétariat central de la Commission, dont les bureaux ont été récemment ouverts, 9, rue du Prince, à Genève, publie, à l'issue de cette réunion, le communiqué suivant :

La Commission internationale catholique pour les migrations.

Genève. Le 30 janvier, au cours d'une réunion de deux jours, terminée hier soir, le Conseil général de la Commission internationale catholique pour les migrations a formulé des plans visant à intensifier les œuvres catholiques au bénéfice des réfugiés et des migrants. Ces initiatives seront prises d'un siège central, dont l'ouverture vient d'être annoncée à Genève. Pour donner de l'ampleur à ses activités, la Commission lancera ces initiatives par le truchement d'un organisme catholique capable d'assumer, dans chacun des principaux pays intéressés, les responsabilités d'ordre pratique et technique afférent aux problèmes des migrations et de l'établissement.

La C. I. C. M. fut constituée à la demande expresse de Sa Sainteté le Pape Pie XII. Faisant preuve de sa grande sollicitude pour les problèmes des réfugiés et des migrants, problèmes qui sont « si intimement liés au bien-être spirituel d'innombrables âmes », le Saint-Père a demandé « de la part de l'Eglise un effort plus intense sur un champ d'action plus vaste ».

Conformément à cette ligne de conduite, le Conseil général a formulé des plans, dont le but essentiel est de stimuler et d'encourager la création d'activités catholiques en faveur des réfugiés et des migrants dans les pays où ces activités sont nécessaires. On se propose aussi de fournir une aide technique et des conseils aux groupes et associations intéressés, de faire connaître les besoins des migrants et des réfugiés, et de travailler d'une façon générale à une coordination plus étroite des efforts de tous les organismes catholiques, dont l'action se déploie dans le domaine de l'émigration, de l'immigration, de l'établissement et des services aux réfugiés.

M. Jean-B. Lanctôt, de Montréal (Canada), fut nommé secrétaire général de la C. I. C. M. M. Lanctôt assume la charge de secrétaire général à la suite d'une carrière de vingt-deux ans au service des « Chemins de fer nationaux du Canada » (C. N. R.), comme préposé à divers postes, soit : officier de sélection des immigrants en Europe centrale, directeur, aux Etats-Unis, du service des Chemins de fer (C. N. R.), pour l'établissement rural et le rapatriement, et, enfin, leur représentant attitré à la Commission fédérale-provinciale pour le « retour à la terre » dans la province de Québec, l'organisme responsable de l'administration des projets de colonisation-secours réalisés durant la dépression de la décennie 1930. En 1946, M. Lanctôt fut cofondateur de la « Société canadienne d'établissement rural », un organisme qui groupe diverses associations dans le but d'intensifier la vie rurale et de prendre des initiatives favorables à l'établissement rural dans tout le Canada.

Le Conseil général de la C. I. C. M. se compose des délégués de dix pays où se posent les problèmes des réfugiés et du surpeuplement ; à ceux-ci s'ajoutent cinq membres cooptés en raison de leurs qualifications particulières d'experts en matière de migrations. Les membres du Conseil général présents à Genève furent : Mgr J. Rodhain (France), Mgr L. G. Ligutti (U. S. A.), R. P. Friedrich Frohling (Allemagne), R. P. N. J. Warnke (Canada), R. P. Edward J. Killion (V. M. B.), Mme Marie Woodruff (Grande-Bretagne), Dr Joseph Van Campen (Pays-Bas), Ingénieur Giovanni Vicentini (Italie), Dr Johannes Schauff (Brésil), M. James J. Norris (U. S. A.), R. P. G. Meredith (Australie).

Le Saint-Siège y fut représenté par Mgr Jos. G. McGeough. Le R. P. Dr Albino Mensa (Argentine), et le Com. Joao Hermes Pereira, de Araujo (Brésil), motivèrent leur absence.

M. James J. Norris, directeur en Europe des services de secours de la « National Catholic Welfare Conference », président de la C. I. C. M., dirigea les délibérations.

ERRATUM

Le siège de la Commission épiscopale pour les étrangers n'est pas 16, *rue de la Pompe, comme nous l'avons indiqué par erreur dans notre numéro du* 27 *janvier dernier, colonne* 93, *mais au numéro* 181 *de la même rue.*

Loi n° 51.46 du 11. 1. 51 relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux (1)

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Le Conseil supérieur de l'Education nationale sera chargé, dans le cadre et dès la promulgation de la présente loi, de rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage.

ART. 2. — Des instructions pédagogiques seront adressées aux recteurs en vue d'autoriser les maîtres à recourir aux parlers locaux dans les écoles primaires et maternelles chaque fois qu'ils pourront en tirer profit pour leur enseignement, notamment pour l'étude de la langue française.

ART. 3. — Tout instituteur qui en fera la demande pourra être autorisé à consacrer, chaque semaine, une heure d'activités dirigées à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante.

Cet enseignement est facultatif pour les élèves.

ART. 4. — Les maîtres seront autorisés à choisir, sur une liste dressée chaque année par le recteur de leur Académie, les ouvrages qui, placés dans les bibliothèques scolaires, permettront de faire connaître aux élèves les richesses culturelles et le folklore de leur région.

ART. 5. — Dans les Ecoles normales, des cours et stages facultatifs seront organisés, dans toute la mesure du possible, pendant la durée de la formation professionnelle, à l'usage des élèves-

(1) *Journal Officiel* (Lois et décrets), n° du 13. 1. 1951, p. 483.

maîtres et des élèves-maîtresses qui se destinent à enseigner dans une région où une langue locale a affirmé sa vitalité. Les cours et stages porteront, non seulement sur la langue elle-même, mais sur le folklore, la littérature et les arts populaires locaux.

ART. 6. — Dans les lycées et collèges, l'enseignement facultatif de toutes les langues et dialectes locaux, ainsi que du folklore, de la littérature et des arts populaires locaux, pourra prendre place dans le cadre des activités dirigées.

ART. 7. — Après avis des Conseils de Faculté et des Conseils d'Université, et sur proposition du Conseil supérieur de l'Education nationale, il pourra être créé, dans la mesure des crédits disponibles, des Instituts d'études régionalistes, comportant notamment des chaires pour l'enseignement des langues et littératures locales, ainsi que de l'ethnographie folklorique.

ART. 8. — De nouveaux certificats de licence et diplômes d'études supérieures, des thèses de doctorat sanctionneront le travail des étudiants qui auront suivi ces cours.

ART. 9. — Dans les Universités où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent, une épreuve facultative sera inscrite au programme du baccalauréat. Les points obtenus au-dessus de la moyenne entreront en ligne de compte pour l'attribution des mentions autres que la mention « passable ».

ART. 10. — Les articles 2 à 9 inclus de la présente loi seront applicables, dès la rentrée scolaire qui en suivra la promulgation, dans les zones d'influence du breton, du basque, du catalan et de la langue occitane.

ART. 11. — Les articles 7 et 8 donneront lieu notamment aux applications suivantes :

a) A Rennes, un Institut d'études celtiques organisera un enseignement des langues et littératures celtiques et de l'ethnographie folklorique ;

b) A l'Université de Bordeaux et à l'Institut d'études ibériques de Bordeaux, un enseignement de la langue et de la littérature basques sera organisé ;

c) Un enseignement de la langue et de la littérature catalanes sera organisé à l'Université de Montpellier, à l'Université de Toulouse, à l'Institut d'études hispaniques de Paris et à l'Institut d'études ibériques de Bordeaux ;

d) Un enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire occitanes sera organisé dans chacune des Universités d'Aix-en-Provence, Montpellier et Toulouse.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 11 janvier 1951.

Par le président de la République :
VINCENT AURIOL.

Le président du Conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de l'Education nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

— *L'Eglise et la paix*, par PAUL COULET, S. J. Préface de Mgr Richaud. — Vol. 12 × 19 cm., 224 pages, 300 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Dans ces cinq conférences données pendant le Carême 1951 à la primatiale de Bordeaux, le P. Coulet, s'appuyant sur les documents les plus récents émanant du Saint-Siège, aborde avec courage la question de la paix, les problèmes qu'elle pose et les solutions que l'Eglise leur donne. D'abord, l'Eglise veut-elle la paix et quelle paix ? Comment mettre la paix dans la cité s'il n'y a pas la bonne entente entre citoyens et le dévouement au bien commun ? Dans l'ordre social où les intérêts divers s'affrontent, il ne faut ni capitalisme sans conscience, ni communisme sans Dieu ; l'économie doit être mise, conformément aux principes chrétiens, au service de l'homme et du bien commun. Pour mettre la paix dans l'entreprise, il faut intégrer le travailleur dans l'entreprise, le faire participer aux bénéfices, à la gestion, à la propriété. La paix internationale exige chez les peuples une volonté sincère et unanime de paix et la satisfaction des requêtes de la pensée chrétienne dans l'ordre politique, juridique et moral, requêtes formulées en particulier dans les messages de Noël du Pape Pie XII, durant les années de la dernière guerre. Ces conférences du P. Coulet sont plus qu'un rappel des principes, elles sont une magistrale étude du problème de la paix à la lumière de l'enseignement de l'Evangile et de l'Eglise.

— *Le P. Philippe Rinaldi*, par J.-M. BESLAY. — Un vol. 12 × 19 cm., 240 pages. Prix : 300 francs. Emmanuel Vitte, 10, rue Jean-Bart, Paris.

C'est dans un style sans recherche, mais alerte et attrayant, le récit d'une vie extraordinaire d'activité.

Issu d'une famille de paysans piémontais, Philippe Rinaldi, sur le point de contracter mariage, abandonne tout pour suivre Don Bosco. Ses humbles origines ne l'empêcheront pas d'accéder aux charges les plus importantes et même de devenir Supérieur général de la Congrégation salésienne. De ce fait, il a été le troisième successeur de saint Jean Bosco.

Le P. Rinaldi est mort au mois de décembre 1931. A peine quinze ans plus tard, à la suite de miracles attribués à son intercession, le procès canonique en vue de sa béatification était ouvert à Turin.

— *Histoire Sainte.* Ier volume : *Les origines du peuple de Dieu*, par le R. P. JACQUES BONDALLAZ, C. S. S. P. (Coll. « Belles histoires et belles vies », n° 7.) — Un vol. de 48 pages 18 × 28, 4 illustrations à la page, couverture illustrée 4 couleurs. Prix : l'unité, 120 fr. ; par 10 ex., 110 francs ; par 50 ex., 100 francs. Aux Editions Fleurus, 23-31, rue de Fleurus, Paris, VIe.

Le premier volume de l'*Histoire Sainte* du R. P. Bondallaz commence avec l'histoire d'Abraham et mène ses jeunes lecteurs, de récits en récits, jusqu'à la fin des Juges. Le texte suit la Bible de près, et les nombreuses illustrations ajoutent leur intérêt à ces pages destinées à la jeunesse actuelle. Catéchistes et éducateurs y trouveront un nécessaire essai de présentation moderne de l'histoire du peuple de Dieu.

— *Mon livre de prière*, par l'abbé GASTON COURTOIS. — Vol. de 320 pages, format 10 × 13 cm. Prix : 250 francs. Editions Fleurus, 23-31, rue de Fleurus, Paris, VIe.

Cet ouvrage, tiré initialement à 50 000 exemplaires, s'est trouvé rapidement épuisé. Devant ce succès, l'auteur a voulu, pour la deuxième édition, faire quelque chose de plus au point encore. C'est pourquoi il a remanié certains textes et ajouté plusieurs chapitres. Ce petit missel sera accueilli avec faveur. Si bien mis à la portée de l'enfant, il lui révélera la joie de la prière, son pouvoir puissant sur le cœur de Dieu et lui apprendra à faire de toute sa vie une prière.

— *La célébration de la Vigile pascale.* Les Editions Desclée et Cie (Société de Saint-Jean l'Evangéliste), 30, rue Saint-Sulpice, Paris, VIe, publient plusieurs fascicules : 1° L'office et cérémonies du Samedi-Saint et de la Vigile pascale ; chant grégorien ; signes rythmiques de Solesmes ; textes latins et rubriques en français. Supplément aux paroissiens, 800 et 780 : 80 francs. 2° L'office de la Vigile pascale ; chant grégorien ; signes rythmiques de Solesmes ; texte latin ; traduction française intégrale. Supplément au paroissien, 904 : 80 francs. (Les mêmes fascicules paraîtront ultérieurement en notation musicale moderne.) 3° Office et cérémonies du Samedi-Saint et de la Vigile pascale, latin-français, sans chant. Supplément aux missels pour fidèles, 40 francs.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JANVIER 1951

MARDI 15. — A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles*, formation du Cabinet Van Houtte. Le nouveau Cabinet est composé comme suit : président du Conseil, M. Jean Van Houtte ; Affaires étrangères, M. Paul Van Zeeland ; Communications, M. P.-W. Segers ; Commerce extérieur, M. Joseph Meurice ; Intérieur : M. Ludovic Moyersoen ; Justice, M. Joseph Pholien ; Instruction publique, M. Pierre Harmel ; Finances, M. Albert-Edouard Janssen ; Reconstruction, M. Albert Coopé ; Affaires économiques, M. Jean Duvieusart ; Colonies, M. André de Quae ; Travail et Prévoyance sociale, M. Gérard Van Den Daele ; Travaux publics, M. Oscar Behogne ; Agriculture, M. Charles Héger ; Santé publique, M. Alfred de Taye ; Défense nationale, colonel Eugène de Greef.

— Le gouvernement britannique désigne le général sir Gerald Templer comme haut-commissaire en *Malaisie*, avec des pouvoirs politiques et militaires.

— Arrivée à *Rome* du cardinal Spellman, archevêque de New-York, revenant d'un voyage en Extrême-Orient, et reçu en audience par le Saint-Père.

MERCREDI 16. — Funérailles nationales du maréchal Jean de Lattre de Tassigny à Notre-Dame de Paris, en présence du président de la République et des membres du gouvernement.

— A 19 heures, M. Edgar Faure, « président pressenti », se rend auprès de M. Vincent Auriol pour lui dire qu'il acceptait de devenir « président désigné ». Il sollicitera l'investiture du Parlement le 17 janvier.

A L'ÉTRANGER. — Conférence de presse du cardinal Spellman au *Vatican*, sur la question de la nomination d'un ambassadeur des Etats-Unis auprès du Saint-Siège.

— Violentes bagarres à *Bizerte*. 2 morts, 15 blessés.

— La reine Nariman d'*Egypte* donne le jour à un fils, qui reçoit les prénoms de Ahmed Fouad.

— Opération antiterroriste de grande envergure dans la zone de *Suez*. 160 arrestations, dont celle de l'inspecteur général de la police égyptienne.

JEUDI 17. — M. Edgar Faure, président du Conseil désigné, reçoit l'investiture de l'Assemblée nationale, par 401 voix contre 101. Seuls les communistes ont voté contre ; le R. P. F. s'est abstenu.

— Arrivée du cardinal Spellman à Paris.

— Ouverture, à Paris, du 18 au 25 janvier, de la semaine de prières pour l'Unité des chrétiens.

— Le prix Eugène-Carrière, d'une valeur de 50 000 francs, est décerné, à l'unanimité, au peintre Robert Humblot, né en 1907.

— A Paris, assemblée générale du Syndicat des quotidiens régionaux. M. Pierre-René Wolf, de *Paris-Normandie*, est élu président à l'unanimité. D'autre part, le Conseil d'administration du Syndicat national de la presse quotidienne régionale s'est réuni à son siège pour procéder à l'élection de son bureau. M. Archambault, directeur de *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, est élu président.

— Le Dr X. Leclainche est nommé directeur général de l'Assistance publique de Paris.

— Mort, à Nice, à l'âge de 56 ans, de l'archiduc Maximilien d'Autriche, petit-neveu de l'empereur François-Joseph et oncle de Otto de Habsbourg.

A L'ÉTRANGER. — En *Tunisie*, nouveaux incidents : un mort et 35 blessés à Ferryville. Au cours d'une conférence de presse, M. Salah Ben Youssef, ministre de la Justice, annonce que M. de Hauteclocque a demandé au bey — qui a refusé, — la révocation du gouvernement ; que celui-ci n'a nullement l'intention de démissionner et, qu'interdit ou non, le Congrès du Néo-Destour aura lieu.

VENDREDI 18. — Inhumation de la dépouille mortelle du maréchal de Lattre de Tassigny aux côtés de son fils, au cimetière de Mouilleron-en-Pareds (Vendée), en présence de M. Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.

— Le cardinal Spellman, de passage à Paris, rend visite au général Eisenhower.

A L'ÉTRANGER. — En *Tunisie*, dans la nuit du 17 au 18, l'arrestation de MM. Habib Bouguiba, président du Néo-Destour ; Mongi Slim, secrétaire général adjoint ; Maurice Nizard, secrétaire du parti communiste tunisien, et Belloiche, secrétaire général adjoint de l'U. S. T. T. (Centrale syndicale communisante). L'Union générale des travailleurs tunisiens lance aussitôt un ordre de grève générale illimitée. A la Résidence, on déclare que les arrestations ont été décidées à la suite des récents incidents et que les personnalités appréhendées ont fait l'objet d'une mesure d'éloignement des centres urbains tunisiens.

— Mort, à Québec, de Mgr Ange-Marie Hiral, O. F. M., évêque de Sulluli, vicaire apostolique du canal de Suez, qui s'était retiré au Canada depuis plusieurs années. Il était né à Mèze (Hérault), le 29 juin 1871. Entré dans l'Ordre des Frères Mineurs, à Amiens, en 1887, il fut ordonné à Montréal, le 17 février 1894. Il fut successivement directeur du collège séraphique, gardien de plusieurs couvents, définiteur provincial, vicaire provincial et ministre provincial. Nommé vicaire apostolique du canal de Suez, il reçut la consécration épiscopale le 19 mai 1929. C'était un prédicateur de talent, auteur d'ouvrages estimés sur la Sainte Vierge.

SAMEDI 19. — Au Palais de la Mutualité, à Paris, ouverture des deux journées du Congrès annuel du mouvement démocratique et socialiste pour les Etats unis d'Europe (M. D. S. E. U.).

— Le cardinal Spellman quitte Paris pour New-York.

— Mort, à Paris, à l'âge de 98 ans, de M. Maurice Girod de l'Ain, président du Conseil d'administration de l'Institut catholique de Paris et de l'Œuvre de secours aux églises de France et d'aide aux prêtres. Il était le père de M. l'abbé Girod de l'Ain, administrateur de l'église Sainte-Odile.

A L'ÉTRANGER. — En *Tunisie*, dans une motion adoptée au Congrès clandestin du Néo-Destour, le mouvement nationaliste réclame l'indépendance pour la Régence.

DIMANCHE 20. — M. Edgar Faure a formé son Cabinet qui compte quarante ministres ou secrétaires d'Etat. Le président du Conseil prend le portefeuille des Finances. Présentation devant l'Assemblée nationale, le 22 janvier.

A L'ÉTRANGER. — De la cité du *Vatican*, on annonce la mort du comte Ettore Mengarini, beau-frère du Pape, mari de sa sœur Giuseppina. Il était âgé de 79 ans.

— Nouveaux incidents sanglants en *Tunisie*. 8 morts et 26 blessés à Mateur ; bagarres à Kairouan et à Tunis. La grève générale se poursuit.

— Clôture, à *Aix-la-Chapelle* du Conseil international du mouvement *Pax Christi*, ouvert le 19 janvier, sous la présidence de Mgr Feltin et de plusieurs évêques d'Allemagne, d'Italie et de France.

— En *Egypte*, la gare de Port-Saïd est canonnée ; bataille à Ismaïlia, réoccupé par les Anglais ; bagarres entre étudiants et policiers au Caire. A Ismaïlia, les « partisans » égyptiens attaquent un couvent français ; une religieuse de

Saint-Vincent de Paul, d'origine américaine, est tuée au cours de l'attaque.

— En *Iran*, neuf consulats britanniques sont fermés et l'ambassadeur de Grande Bretagne est rappelé définitivement à Londres.

LUNDI 21. — A l'Académie des sciences morales et politiques, réception du général Eisenhower.

A L'ÉTRANGER. — Le Néo-Destour saisit le *Vatican* du différend franco-tunisien.

— A Nabeul (*Tunisie*), ville située à 50 kilomètres au sud de Tunis, des manifestants lancent des grenades.

— Les combats continuent à *Ismaïlia ;* le roi d'Arabie séoudite, Ibn Séoud, propose un plan de règlement du conflit anglo-égyptien.

MARDI 22. — Approuvé par 396 voix contre 220 (R. P. F. et communistes), M. Edgar Faure définit devant l'Assemblée nationale, les principes de la politique française en Tunisie : pas de départ, pas d'abandon dans la Régence ; ferme maintien de l'ordre, reprise du dialogue sur les réformes dès que le calme sera revenu.

— Les Syndicats nationaux des instituteurs, de l'enseignement secondaire et de la Fédération de l'Education nationale décident la grève des examens des bourses pour l'enseignement privé.

— *La Croix* fait connaître que le Conseil général du Rhône a décidé que les fonds de la Caisse départementale scolaire seraient affectés à des achats de matériels ou à des travaux de réparation des locaux. Aucune somme ne sera attribuée pendant l'année scolaire 1951-1952, aux œuvres éducatives. Mais il sera accordé des prêts et des dons à des élèves de l'enseignement privé.

— Mort à Paris, à l'âge de 61 ans, de M. Raymond Sourrieu, ancien commissaire général de la Marine, secrétaire général de l'Institut catholique.

— Pour la 19e fois, le prix des Deux-Magots est décerné. C'est M. René-Jean Clot qui l'obtient avec son roman : *Le poil de la bête.*

— Mort à Paris, à l'âge de 48 ans, de l'auteur dramatique Roger Vitrac. Son œuvre appelle des réserves morales. Principales pièces : *Le sabre de mon père, Les mystères de l'amour, Victor ou les enfants au pouvoir, Les demoiselles du large, Le loup-garou, Le peintre.*

— Election à l'Académie de médecine du Dr Julien Huber, pédiatre, né en 1885, et qui a exercé de longues années à l'hôpital des Enfants-Malades.

A L'ÉTRANGER. — L'*Espagne* demande à être admise à l'U. N. E. S. C. O.

— Crime odieux à *Sousse :* des manifestants massacrent sauvagement le colonel Durand, chef de la subdivision, qui tentait de parlementer avec eux. La troupe fait usage de ses armes. Neuf morts, trente blessés.

— M. Churchill quitte les *Etats-Unis* et s'embarque à bord du *Queen-Mary* pour regagner la Grande-Bretagne.

MERCREDI 23. — La Fédération de l'Education nationale invite ses adhérents à ne pas corriger l'examen des bourses de l'enseignement privé.

— Mort, à Paris, de la comtesse Etienne de Beaumont, qui tint dans la société parisienne de la fin de la IIIe République une place de premier plan par son salon et ses œuvres de bienfaisance.

— Mort, à Paris, de M. Paul Locard, ancien magistrat, qui, pendant trente-cinq ans, assura la rubrique musicale du *Petit Journal.*

— Mort, à Paris, de M. Léonus Bénard, ancien sénateur de La Réunion, qui, pendant l'occupation, se consacra à secourir les prisonniers coloniaux se trouvant en France et en Allemagne. Il était né le 10 janvier 1882, à Saint-Louis (île de La Réunion).

A L'ÉTRANGER. — *La Croix* annonce la création à *Rome* d'un Comité permanent des Congrès internationaux de l'apostolat laïque. M. Vittorino Veronese, actuellement président de l'Action catholique, a été nommé secrétaire général de ce nouvel organisme, qui sera assisté par un Conseil ecclésiastique présidé par le cardinal Giuseppe Pizzardo. Les fonctions de président de l'Action catholique italienne sont assumées par M. Luigi Gedda, actuellement vice-président.

— Nouvelles émeutes en *Tunisie.* Sept morts à Teboulba, trois gendarmes tués à Maknine et un autre au cap Bon. Etat d'alerte à Sfax.

— M. David K. Bruce, ambassadeur des *Etats-Unis* en France, est nommé sous-secrétaire d'Etat en remplacement de M. James Webb, démissionnaire.

— Radio-Prague annonce que M. Ladislav Kepriva, ministre de la police d'Etat en *Tchécoslovaquie*, est relevé de ses fonctions sur sa demande.

JEUDI 24. — Révocation de M. Le Bourre, sous-directeur du Centre national de la cinématographie et secrétaire de la Fédération nationale du spectacle F. O., pour faute professionnelle.

— Les représentants des nations arabes et asiatiques aux Nations Unies demandent la libération des chefs du Néo-Destour.

— A la suite d'un différend d'ordre revendicatif, grève partielle dans le bassin minier de Provence.

A L'ÉTRANGER. — M. Vincent Massey, ancien haut-commissaire canadien à Londres, est nommé gouverneur général du Canada. C'est le premier Canadien nommé à ce poste.

— En *Tunisie*, une colonne de secours dégage Téboulba, au sud de Sousse, tombée aux mains des émeutiers. Incidents sanglants à Kairouan. Après s'être entretenu avec le bey, M. de Hautecloque, résident général, lance un appel au calme, auquel le bey s'est associé.

— Des troubles éclatent au *Népal*, au nord de l'Inde, mais les forces gouvernementales maîtrisent rapidement l'insurrection d'origine communiste.

— Suspension de l'aide des *Etats-Unis* à l'Egypte, l'Iran, l'Irak, l'Afghanistan et la Birmanie.

— On confirme au *Vatican* que le Saint-Siège et le Japon ont décidé de rétablir des rapports diplomatiques sur une base régulière. Le Japon va instituer au Vatican une légation, tandis que le Saint-Siège transformera en internonciature sa délégation apostolique à Tokio.

— Une dépêche de Hong-Kong annonce l'expulsion de *Chine* de deux nouveaux prélats étrangers : Mgr Baudry, des Missions-Etrangères de Paris, évêque de Ningyuan, et Mgr Moretti, Franciscain, préfet apostolique de Tungchow.

— Le feu ravage le campement de l'expédition française en *terre Adélie.*

VENDREDI 25. — Le ministre de l'Education nationale annonce que les épreuves des examens des bourses pour l'enseignement privé se sont déroulées normalement malgré l'ordre de grève de certains syndicats de l'enseignement laïque.

— Envoi en *Tunisie* des renforts de troupes de France et d'Algérie.

A L'ÉTRANGER. — A *Reykjavik*, mort de M. Sven Bjoernsson, président de la République islandaise. Il avait 71 ans.

— M. Letourneau, après s'être entretenu à Dalat avec l'empereur Bao Daï, part pour le *Tonkin*, où il doit visiter le front de la rivière Noire.

— *La Croix* signale une dépêche de *Hong-Kong* faisant part de la mort en prison de Mgr Jean Chang Pi Te, dans le Hopeh (Chine). Fidèle jusqu'au bout, il avait refusé de devenir le chef de « l'Eglise indépendante de Chine ».

— A *Ismaïlia*, à la suite du rejet d'un ultimatum anglais, les Britanniques, appuyés par des chars lourds, ont occupé, après une lutte acharnée, les casernes de la police égyptienne. 49 morts et 89 blessés.

— Mise hors la loi du parti communiste au *Népal.*

— En *Syrie*, rencontre, à Alep, entre des troupes et des étudiants manifestant contre la dictature militaire. 27 personnes tuées, 287 blessées, dont 50 grièvement.

— Mort au château de Bronnbach an der Tauber (Allemagne), du prince Aloïs Fürst Lœwenstein-Wertheim-Rosenberg, président d'honneur du Comité central des *Katholikentag* allemands. Il était né le 15 septembre 1871, à Kleinheubach, en Basse-Franconie. Comme son père, le prince Charles, il siégea en 1895, en qualité de membre héréditaire, à ce qui était alors la première Chambre, et au Reichsrat de Wurtemberg-Hesse et de Bavière, où il joua un rôle marquant dans le parti du centre. En 1907, le prince Aloïs fut élu à l'ancien Reichstag, où il siégea comme député du centre jusqu'à la défaite de 1918. Il fut pendant plusieurs dizaines d'années président du Comité des *Katholikentag* allemands, qu'il présida en 1905, 1913 et 1928. Le nom du prince était connu de tous les catholiques allemands. Il était, en effet, à la tête des catholiques et de l'apostolat laïque. En 1948, il abandonna à son fils, le prince Charles-Frédéric, qui est maintenant chef de la maison princière, sa succession de président du Comité central et du *Katholikentag*.

SAMEDI 26. — Arrivée du président de la République et de Mme Vincent Auriol au cap Ferrat, pour un repos de huit jours.

— L'Assemblée nationale se met en vacances jusqu'au 5 février.

— Ouverture, à Paris, de la IIe Conférence ministérielle sur l'armée européenne.

— Le gouvernement français demande aux Tunisiens d'abandonner leur plainte devant les Nations Unies.

A L'ÉTRANGER. — Emeutes au *Caire*, où cinquante mille émeutiers incendient et saccagent le centre de la ville. Plus de cent morts.

— Radio-Vatican annonce l'interdiction, en *Hongrie*, du centre d'Action catholique « Saint-Thomas-d'Aquin ».

— Le haut-commissariat en *Sarre* devient une mission diplomatique. M. Gilbert Granval en est le chef, avec rang et prérogatives personnelles d'ambassadeur.

— Mort, en *Chine*, de Mgr Alexandre Carlo, des Missions-Etrangères de Paris, évêque d'Alung. Né à Hénon, diocèse de Saint-Brieuc, il fut ordonné prêtre à Paris, le 20 juin 1905. Parti pour la Mission de Kouy-Tchéou, le 2 août 1905, il fut nommé préfet apostolique de Lanlong, lors de la création de cette circonscription ecclésiastique, le 22 novembre 1922. Il fut élu évêque de Hadrianopolis de Honoriade et vicaire apostolique le 29 avril 1927 et transféré au siège de Lanlong (maintenant appelé Anlung), comme évêque résidentiel, le 11 avril 1916. Obligé de quitter son diocèse, il était en route pour Hong-Kong quand il mourut.

DIMANCHE 27. — Clôture du Comité national M. R. P., ouvert à Paris le 26 janvier. Il se prononce pour l'échelle mobile.

— Grand Pardon des « terre-neuvas » à Fécamp.

— Dom René Coutant, en religion R. P. Emmanuel, est élu Père Abbé de la Trappe de Bellefontaine, en remplacement du Rme P. Dom Gabriel Sortais, récemment élu Supérieur général de l'Ordre des Cisterciens. Le R. P. Emmanuel est âgé de 28 ans.

— Elections législatives : en Eure-et-Loir, ballottage. M. Rastel (R. G. R.) arrive en tête avec 26 156 voix. Le second tour aura lieu le 10 février; à Alger (premier collège), M. Jacques Chevallier (ind.) est élu en remplacement de M. Colonna d'Istria (R. P. F.) ; en Corrèze, M. Jaubert (rad.-soc.) est élu conseiller de la République, au premier tour.

A L'ÉTRANGER. — A la suite des sanglantes émeutes du Caire, la loi martiale est proclamée en *Egypte*. Le roi Farouk révoque le Cabinet Nahas Pacha. Un adversaire de l'ancien premier ministre, Ali Maher Pacha, est chargé de former le nouveau gouvernement.

LUNDI 28. — Augmentation des tarifs de la S. N. C. F. : un franc par kilomètre en 3e classe ; 10 % sur les tarifs marchandises.

— M. Schuman s'entretient avec M. Hallstein au sujet de la Sarre.

— L'Electricité de France augmente ses tarifs de 11 % pour les particuliers et de 8 % pour l'industrie.

— Le prix Gérard-de-Nerval (20 000 francs) est attribué à M. Pierre Menanteau pour son recueil de poèmes : *Le cheval de l'aube.*

A L'ÉTRANGER. — Le maréchal Alexander, ancien gouverneur général du Canada, prend le portefeuille de ministre de la Défense nationale de *Grande-Bretagne*, dont M. Churchill, président du Conseil, se décharge.

— En *Egypte*, le nouveau Cabinet présidé par Eli Maher Pacha obtient à l'unanimité la confiance du gouvernement. Le décret instituant la loi martiale est ratifié. Celle-ci restera en vigueur pendant deux mois. L'ancien premier ministre Nahas Pacha décide que le parti wafdiste donnera tout son appui au gouvernement.

— Au *Tonkin*, vives attaques vietminhs contre Nam-Dinh.

— Mort, à l'âge de 78 ans, dans sa maison de campagne des environs de New-York, de miss Anne Morgan, animatrice pendant les deux guerres mondiales de nombreuses œuvres américaines au profit de la France.

MARDI 29. — Ouverture, à Paris, du VIe Congrès des exploitants agricoles. Thème général : « L'agriculture demeure la chance française ».

— Election à l'Académie de médecine du Dr R.-Alexandre Marquézy. Né le 5 octobre 1892, le Dr Marquézy est l'un des meilleurs spécialistes de la médecine infantile.

— A l'O. N. U., au Palais de Chaillot, la Commission politique termine ses travaux, après avoir reconnu l'U. R. S. S. coupable de n'avoir pas respecté ses engagements envers la Chine nationaliste.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, le roi George VI reçoit en audience M. Churchill, qui l'entretient de sa visite aux Etats-Unis et au Canada.

— M. Harriman, directeur de l'administration de Sécurité mutuelle, annonce qu'un prêt de 300 millions de dollars est accordé à la *Grande-Bretagne* pour son effort de défense.

— M. Gromyko proteste, au nom de la *Russie*, contre le projet des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de la Turquie d'un commandement commun en Méditerranée.

— Le général Stylianos Kitrilakis, inspecteur général des forces armées de *Grèce*, est relevé de ses fonctions.

— Le Cabinet Churchill annonce au peuple de *Grande-Bretagne* qu'il va mettre en train une politique de « superaustérité ».

— Nomination, par le président Truman, de M. Lincoln Mac Veagh, actuellement ambassadeur des Etats-Unis à Lisbonne, comme nouvel ambassadeur à Madrid. M. Mac Veagh remplacera M. Stanton Griffis, qui a donné sa démission le 17 décembre 1951.

MERCREDI 30. — Mort à Paris, après une longue maladie, de Patricia Groom, resonsable de l'équipe permanente du Centre international de documentation et d'information. Venant de la J. E. C. américaine, elle travaillait depuis longtemps à la coordination des différentes J. E. C. du monde.

— Manifestations de grèves, sous différents aspects, par les élèves des Ecoles normales supérieures, en vue de faire aboutir leurs revendications.

— Création lors d'une réunion, à Versailles, d'un Comité d'action régionale dont le but est de favoriser la résurrection et le développement de la vie provinciale.

— La Commission de la Société des auteurs décerne le prix Tristan-Bernard à M. Albert Husson, auteur de *La cuisine des anges.*

— Quinze nations arabes et asiatiques adressent une lettre aux Nations Unies pour exprimer « leur profonde inquiétude » des événements de Tunisie.

A L'ÉTRANGER. — M. de Hauteclocque remet au bey de *Tunis* une nouvelle note du gouvernement français.

— Le Conseil des suppléants du N. A. T. O., à *Londres*, annonce la nomination de l'amiral américain McCormick comme commandant suprême allié de l'Atlantique.

— Le roi Farouk, Ali Maher Pacha et l'ambassadeur de Grande-Bretagne au Caire se mettent d'accord pour la reprise des négociations entre l'*Egypte* et l'Angleterre.

JEUDI 31. — Le ministre de l'Education nationale reçoit une délégation des élèves des Ecoles normales supérieures.

— A Vannes, 200 enfants du département du Morbihan se présentent au lycée Jules-Simon pour y subir l'examen des bourses de l'enseignement privé, où le proviseur les informe que les épreuves sont renvoyées en raison du refus presque unanime des examinateurs. A Lorient, une trentaine de candidats connaissent le même sort.

— Mort, à Paris, à l'âge de 65 ans, du comédien Charles de Rochefort, directeur du théâtre qui porte son nom.

— Mort, à Nice, de Me Paul Merklen, avocat à la Cour de Reims, frère cadet du regretté P. Léon Merklen.

A L'ÉTRANGER. — Trois bataillons du Viet-Minh sont encerclés à l'ouest de *Hanoï*.

FEVRIER 1952

VENDREDI 1er. — Mort, dans un accident d'automobile, à Montagnat-Noirefontaine, à l'âge de 40 ans, de M. Jean Ducreux, député des Vosges, conseiller général et maire de Wisembach. Il était inscrit au groupe R. G. R. Au cours de l'enquête sur l'accident, on découvre que ce député a été élu sous un faux nom et s'appelle en réalité Tacnet.

— Création, par M. Cornu, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, d'un Comité national pour la sauvegarde de Versailles.

— La Libyie est admise à l'O. N. U.

A L'ÉTRANGER. — En *Tunisie*, grève de vingt-quatre heures décrétée par tous les syndicats, d'accord avec le Néo-Destour. Elle n'est suivie que de 60 pour 100 des travailleurs. D'importants stocks d'armes sont découverts au cap Bon.

— Du *Tonkin*, on annonce la mort de M. Dang Phu Tang, ministre du gouvernement Ho Chi Minh, qui n'appartenait pas au parti communiste.

SAMEDI 2. — A L'ÉTRANGER. — A *Dalat*, clôture d'importants entretiens Letourneau-Bao Daï sur l'armée vietnamienne, commencés le 1er février.

— Conférence militaire secrète à *Washington* (anglo-franco-américaine) sur la défense du Sud-Est asiatique.

DIMANCHE 3. — Le gouvernement suspend les importations de produits finis en provenance de l'Europe.

— Graves inondations dans le Sud-Ouest. Plusieurs quartiers de Toulouse et d'Auch sont évacués ; de nombreux villages sont inondés ; des routes et des voies ferrées sont coupées. Trois morts dans le Gers.

— Clôture, à Reims, des deux Journées organisées par les Comités régionaux d'étude pour la mise en valeur de la France.

— Mort, à Paris, du philosophe Emile Bréhier. Né à Bar-le-Duc, en 1876, il avait enseigné aux Facultés de Rennes et de Bordeaux, puis à la Sorbonne. En 1925, il avait été détaché à l'Université du Caire et, en 1936, à celle de Rio-de-Janeiro. Directeur de *l'Encyclopédie philosophique* et de *la Revue philosophique*, M. Emile Bréhier est l'auteur d'une *Histoire de la philosophie*, en quatre volumes ; d'une traduction et d'un commentaire des œuvres de Philon d'Alexandrie ; de substantielles études sur la philosophie de Plotin et celle du moyen âge. Il était le frère de l'historien Louis Bréhier, récemment décédé. Il appartenait à l'Académie des sciences morales et politiques.

A L'ÉTRANGER. — *La Croix* annonce la nomination comme évêque de Barbastro (*Espagne*) de Mgr Pedro Cantero, journaliste madrilène et recteur du collège Notre-Dame-de-Lorette. Docteur en théologie, en philosophie et en droit civil, Mgr Cantero est actuellement en Espagne un des plus ardents apôtres du catholicisme social. Il est l'auteur d'ouvrages d'histoire et de théologie : *La vie de sainte Isabelle de Portugal, L'âme et la technique de saint Paul, L'intervention de l'Eglise en matière sociale.*

— Mort, à *Washington*, à l'âge de 79 ans, de M. Harold Ickes. Il avait été secrétaire à l'Intérieur de 1933 à 1946. Il fut une des personnalités les plus marquantes du « New Deal ».

— Mort de Mgr Kallistrat, patriarche de *Géorgie*. Il s'était associé à toutes les manifestations en faveur de la paix organisées par les communistes russes.

LUNDI 4. — M. Vincent Auriol a quitté la Côte d'Azur, où il séjournait depuis le 26 janvier, et regagne Paris.

— Ouverture, à Paris, de la série annuelle de conférences du Centre catholique des intellectuels français. Le thème traité cette année est : « Christianisme et liberté ». Première leçon : « La doctrine catholique de la liberté », par Gustave Thibon.

— Mort à Paris, à l'âge de 37 ans, du peintre Jean-François Lavelle.

A L'ÉTRANGER. — A *Bonn*, le chancelier Adenauer expose, dans une déclaration, les nouvelles exigences de l'Allemagne avant tout accord : règlement de la question sarroise ; participation au N. A. T. O.

— Nouveaux incidents en *Tunisie*. A Tunis, des bagarres opposent des manifestants destouriens au service d'ordre. Deux morts, plusieurs blessés. Près de Sousse, un convoi est attaqué. Six soldats blessés. Les nations arabes et asiatiques décident de saisir le Conseil de sécurité de la question tunisienne.

6 avril 1952. — N° 1118. — Nouvelle série : N° 205

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.